

ACTUALITÉ

Assemblée générale :
Brulocalis renouvelle ses organes
et modifie ses statuts

ACTUALITÉ

Interview des nouveaux présidents
de Brulocalis et de la Fédération
des CPAS bruxellois

SOUZ LA LOUPE

Le dilemme des occupations
précaires d'immeubles

Trait d'Union

Ville et Communes de Bruxelles-Capitale



Nº 143

BUREAU DE DÉPÔT: BXL X
MAGAZINE
MAI-JUIN 2025
AGRÉATION P 921662

Être discret, c'est typiquement belge

Prof. Dr. Alex Mottrie
Urologue

Être pionnier aussi

belfius.be/resolumentbelge

SOMMAIRE

ÉDITO : ENSEMBLE, AU SERVICE DES POUVOIRS LOCAUX ! 05

ACTUALITÉ

BRULOCALIS : UN NOUVEAU PRÉSIDENT ET DES ORGANES RENOUVELÉS 06

ACTUALITÉ

2025 : UN CHAPITRE INÉDIT S'OUVRE À BRULOCALIS
INTERVIEW DES PRÉSIDENTS CHRISTIAN LAMOULINE
ET SÉBASTIEN LEPOIVRE 08

DOSSIER TRANSITIONS

ARCHISOLS : MISE EN LUMIÈRE D'UN PROJET SOUTERRAIN 10
TRANSITION CLIMATIQUE :
ENTRE AMBITIONS LOCALES ET FREINS STRUCTURELS 14
BRUXELLES FACE AUX DÉFIS ENVIRONNEMENTAUX 16
COMMUNAUTÉS D'ÉNERGIE :
INNOVER POUR L'AVENIR DES TERRITOIRES BRUXELLOIS 20
LA FRESQUE DU CLIMAT : UN LEVIER POUR
LES POUVOIRS LOCAUX DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE 22

Sous la loupe

OCCUPATIONS PRÉCAIRES D'IMMEUBLES (DANGEREUX) :
QUAND L'ÉTANÇON LUI-MÊME ATTEINT SES LIMITES 24

Sous la loupe

AIDE MÉDICALE URGENTE : LA SANTÉ EST-ELLE ENCORE UN DROIT ? 26

ÉCHO DE LA RÉGION

PARADIGM ET BRUXELLES CONNECTIT : RÉPONDRE AUX DÉFIS IT 28

Sous la loupe

DES TRANSPORTS PUBLICS POUR TOUS ? 30

Sous la loupe

« MANDATAIRES SOUS PRESSION, COLLECTIVITÉS EN MUTATION :
ETHIAS EST LÀ POUR VOUS » 34

EUROPE EN CAPITALE

CPLR : UNE SESSION CENTRÉE SUR LES DROITS HUMAINS 36

ASSOCIATION EN ACTION

..... 38

Publié avec le soutien de



N° 143

MAGAZINE - PARAIT 5 FOIS PAR AN
MAI-JUIN 2025

DIRECTION :

Corinne François

COORDINATION :

Mathieu Stassart

RÉDACTION :

Céline Grimberghs, Philippe Delvaux,
Céline Mercier, Alessia Messina,
Ingrid Moreau, Justyna Podrazka,
Emilien Pommier, Nina Ramos,
Mathieu Stassart, Lisa Thibaut,
William Verstappen.

TRADUCTION :

AV Translations, Patrice Van Laethem

SECRÉTARIAT :

Joao André

GESTION DES ABONNEMENTS :

02 238 51 49

welcome@brulocalis.brussels

RÉGIE PUBLICITAIRE :

Target Advertising

02 880 59 14 ou 081 55 40 78

www.targetadvertising.be

CRÉDITS PHOTOS :

Archives de l'État à Bruxelles, Belga, Conseil de l'Europe, Ethias, Pixabay, Shutterstock, Unsplash, Urban.Brussels

PHOTO DE COUVERTURE :

Alexandros Michailidis © shutterstock

MISE EN PAGE ET PRODUCTION :

ACG bv (Atelier Création Graphique)

www.acg-bxl.be

Trait d'Union est imprimé sur papier recyclé à 100%

Dit tijdschrift bestaat ook in het Nederlands
Contacteer ons secretariaat:

welcome@brulocalis.brussels

Trait d'Union est intégralement disponible sur www.brulocalis.brussels

Dans cette revue, au niveau de l'écriture inclusive, nous utilisons la double forme et le langage épicène, mais pas le point médian, pour une facilité de lecture.

BRULOCALIS

Rue Royale 168 - 1000 Bruxelles

Tél 02 238 51 40

welcome@brulocalis.brussels

www.brulocalis.brussels

hub.brussels :

des services de proximité au service des entreprises et des communes.

Actrice centrale du développement économique régional, hub.brussels, l'Agence bruxelloise pour l'Entrepreneuriat, déploie un éventail d'initiatives au plus près des besoins des entreprises dans les 19 communes de la Région. L'Agence agit notamment sur plusieurs leviers stratégiques pour dynamiser le tissu économique local.



Des séances d'info décentralisées pour mieux soutenir.

Grâce à son service **hub.info**, hub.brussels organise régulièrement des séances d'information dans les quartiers, souvent en partenariat avec les communes et les associations de commerçants. Ces présentations permettent de découvrir la richesse de l'offre de soutien à Bruxelles et d'apporter des réponses concrètes aux porteurs de projets et entrepreneurs sur des thématiques variées: formalités administratives, subsides et financements, transmission, e-commerce, ou encore transition durable. L'objectif : rendre l'entrepreneuriat accessible à toutes et à tous, partout et pour tout le monde.

hub.info se déplace dans votre commune ! Trouvez toutes les réponses à vos questions par téléphone via le n°1819 ou sur info.hub.brussels



Une connaissance fine des quartiers via analytics.brussels

Pour outiller les décideurs locaux et les accompagner dans la revitalisation de leur territoire, hub.brussels met à disposition sa plateforme **analytics.brussels**, qui centralise des données précieuses sur les commerces, la fréquentation piétonne dans les quartiers bruxellois, la dynamique entrepreneuriale et bien d'autres indicateurs clés. Ces analyses facilitent l'élaboration de politiques publiques ciblées et la prise de décision éclairée, au service d'une économie locale plus résiliente et attractive.



Découvrez la plateforme de visualisation et analyse de données analytics.brussels

Accompagner la dynamique commerciale

Les équipes de **hub.brussels** accompagnent activement les commerçants dans le choix de leur localisation, l'obtention de leurs permis d'environnement et d'urbanisme, l'agencement de leur boutique, la recherche de subsides régionaux.... En cas de chantiers, elles soutiennent les autorités locales pour limiter au maximum l'impact négatif, en informant et en accompagnant les commerces impactés.

Une boucherie ouvre dans votre commune et a besoin d'un permis d'urbanisme ? Nos équipes sont là pour épauler l'entrepreneur.e dans sa demande !



Découvrez les services de hub.brussels.

ENSEMBLE, AU SERVICE DES POUVOIRS LOCAUX !

Chères et chers collègues,

C'est avec honneur que j'ai accepté d'endosser la fonction de président de Brulocalis. Je tiens à remercier l'ensemble des membres pour leur confiance. Et je salue le travail de mon prédécesseur, Olivier Deleuze, dont la capacité de dialogue et l'engagement en faveur des pouvoirs locaux ont jalonné la dernière mandature, ainsi que le Bureau et le conseil d'administration sortants.

L'assemblée générale extraordinaire du 18 juin a marqué un tournant important dans la vie de Brulocalis. Elle a entériné non seulement des modifications statutaires, mais aussi un renouvellement complet de ses organes de gestion. Une nouvelle équipe est désormais en place, tenant compte des équilibres politiques, linguistiques et de genre. Je me réjouis particulièrement de l'inscription formelle de l'objectif de parité dans nos statuts. Cette évolution renforce encore notre exemplarité en matière de gouvernance.

Les communes et les CPAS sont les premiers acteurs de la démocratie de proximité. Ils détiennent de grandes responsabilités. À Bruxelles, les défis sont de taille : sécurité, amélioration du cadre de vie, cohésion sociale, renforcement des liens, transition environnementale, gestion des ressources et nécessaire refinancement structurel de nos pouvoirs locaux. Ces enjeux appellent des réponses concrètes, une expertise renforcée et de grandes capacités d'adaptation et de résilience.

J'aborde ce mandat dans la continuité des valeurs de pluralisme et de coopération qui font la force de Brulocalis. Avec en tête, une vision claire de notre mission : soutenir, défendre et promouvoir les pouvoirs locaux. Le rapprochement structurel avec la Conférence des bourgmestres, concrétisé par l'élargissement de notre Bureau, en est une illustration forte. Ensemble, nous serons plus visibles, plus cohérents, plus efficaces.

Je crois profondément au travail d'équipe. C'est en conjuguant nos forces, en partageant nos expériences et en affirmant notre autonomie que nous pourrons relever les défis qui nous attendent. Je m'engage à porter votre voix avec nuance, détermination et ouverture.

Merci pour votre confiance.

Christian Lamouline,
Président de Brulocalis

> Céline Mercier, Responsable du service Communication de Brulocalis

BRULOCALIS : UN NOUVEAU PRÉSIDENT ET DES ORGANES RENOUVELÉS

À la suite des élections communales d'octobre 2024, Brulocalis a renouvelé ses organes de gestion lors d'une Assemblée générale extraordinaire le 18 juin. Modifications statutaires, nouveaux administrateurs, Bureau élargi, parité de genre formalisée, et un nouveau président : Christian Lamouline.



Ce renouveau s'inscrit dans une dynamique d'ouverture, de coopération avec la Conférence des bourgmestres et de continuité dans l'engagement au service des pouvoirs locaux bruxellois.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

L'AG de juin a validé des propositions visant à optimiser le fonctionnement de Brulocalis et à renforcer sa gouvernance et son éthique. Concernant la composition genre des organes, une parité de deux-tiers un-tiers a désormais été mise en place.

RENOUVELLEMENT INTÉGRAL

Suite aux élections du 13 octobre 2024, l'assemblée générale extraordinaire du 18 juin avait pour but également et surtout d'acter le **renouvellement intégral** des membres de l'AG, du CA, du Bureau et de la présidence.

Le CA de Brulocalis se compose de 39 administrateurs nommés pour un mandat (renouvelable) de six ans. Parmi eux, 19 au plus sont nommés sur présentation des communes affiliées, et à condition que toutes les communes de la Région de Bruxelles-Capitale soient représentées. Les autres administrateurs sont nommés sur proposition des administrateurs désignés par les communes en vue de satisfaire aux équilibres linguistiques, politiques (selon les modalités de la clé d'Hondt) et de genre, selon les statuts de Brulocalis.

Puissent seuls faire l'objet d'une nomination comme administrateurs, les bourgmestres,

les échevins et les conseillers communaux, à l'exception du Président de la Fédération des CPAS, qui est un conseiller d'un centre public d'action sociale. La candidature d'un conseiller communal n'est recevable que si le Collège des bourgmestres et échevins de sa commune ne s'y oppose pas.

La répartition proposée du nouveau CA de Brulocalis a ainsi été validée. Dans la foulée, un premier CA a été convoqué, afin de désigner le président, les vice-présidents, et les membres du Bureau, selon les modalités des nouveaux statuts. Ils resteront en place pour la prochaine mandature (jusqu'en 2031) à la suite des prochaines élections d'octobre 2030.

CHRISTIAN LAMOULINE, LA NOUVELLE TÊTE DE BRULOCALIS

De formation juridique et de conviction humaniste, Christian Lamouline (56 ans), apporte un bagage de plus de 30 ans de politique aux niveaux fédéral, régional et local. D'abord comme conseiller ou chef de cabinet de vice-premiers ministres fédéraux, de ministre régional, de parlementaires, d'échevin. Puis, pendant plus de 8 ans, comme secrétaire général du Service Public Régional de Bruxelles (SPRB), l'administration régionale. Dans cette dernière fonction, il a modernisé l'administration et a représenté la Région et la Belgique à l'international.

En 2018, il entre en politique locale, sous la bannière du CDH, comme conseiller communal à Berchem-Sainte-Agathe, commune du nord-ouest comptant un peu plus de 25.000 habitants, et où il siège en tant que Président du conseil. Il participe à la vie associative locale, notamment en lançant et en coordonnant le Partenariat Local de Prévention (PLP) Berchem Center. Et le 3 septembre 2020, Joël Riguelle lui cède son mandat de bourgmestre avant terme, comme il l'avait annoncé.

Entre sa fonction régionale (incompatible avec un mandat exécutif communal), et celle de bourgmestre, il choisit de se consacrer entièrement

à cette dernière. Il est réélu aux élections communales d'octobre 2024 et ainsi conforté à ce poste.

Il accorde beaucoup d'importance au travail d'équipe : « Les réussites sont avant tout collectives ! »

RAPPROCHEMENT AVEC LA CONFÉRENCE DES BOURGMESTRES

Cette assemblée générale marque en tout cas le rapprochement de Brulocalis avec la Conférence des bourgmestres. Cette dernière avait fait la demande d'élargir le Bureau de Brulocalis aux cinq membres de son Bureau, le faisant passer de 10 à 15 membres.

Cela fait sens au regard de la collaboration de plus en plus rapprochée de ces dernières années entre les deux organisations, et permettra de donner plus de visibilité politique aux avis de Brulocalis, et plus de poids à la Conférence des bourgmestres pour appuyer son travail sur les études effectuées par les collaborateurs de Brulocalis. En outre, cela démontre l'importance de plus en plus grande du travail politique de Brulocalis de ces dernières années.

REMERCIEMENTS AUX MEMBRES ET AU PRÉSIDENT SORTANTS

Toute l'équipe de Brulocalis en profite pour remercier les membres sortants de ses différents organes ainsi que le Président sortant, Olivier Deleuze. Ils ont contribué, par leur collaboration et leurs discussions, au travail politique et de gestion de Brulocalis.

C'est grâce à eux notamment que la voix des pouvoirs locaux a pu se faire entendre de mieux en mieux auprès des différents niveaux de pouvoir et que les intérêts des communes et des CPAS bruxellois sont vigoureusement défendus.



LES REPRÉSENTANTS DES 19 COMMUNES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Benoit Cerexhe**

Woluwe-Saint-Pierre • Les Engagés • bourgmestre

**Philippe Close**

Bruxelles • PS • bourgmestre

**Luca D'Agro**

Anderlecht • MR • conseiller communal

**Romain De Reusme**

Ixelles • PS • bourgmestre

**Sophie de Vos**

Auderghem • DéFi • bourgmestre

**Vincent De Wolf**

Etterbeek • MR • bourgmestre

**Valentine Delwart**

Uccle • MR • échevine

**Hatim El Asri**

Ganshoren • PS • conseiller communal

**Jennifer Gesquiére**

Jette • MR • échevine

**Audrey Henry**

Schaerbeek • MR • bourgmestre

**Emir Kir**Saint-Josse-Ten-Noode • IND
bourgmestre**Christian Lamouline**

Berchem-Sainte-Agathe • Les Engagés • bourgmestre

**Véronique Levieux**

Evere • PS • échevine

**Olivier Maingain**Woluwe-Saint-Lambert • IND
bourgmestre**Catherine Moureaux**Molenbeek-Saint-Jean • PS
bourgmestre**Hang Nguyen**Watermael-Boitsfort • MR
échevine**Olivia P'tito**

Koekelberg • PS • bourgmestre

**Charles Spapens**

Forest • PS • bourgmestre

**Jean Spinette**

Saint-Gilles • PS • bourgmestre

**Corinne François**Directrice de Brulocalis
Secrétaire des organes politiques**Sébastien Lepoivre**PS • Président
Fédération des CPAS**REPRÉSENTANTS AU BUREAU DE BRULOCALIS**

LES REPRÉSENTANTS DES PARTIS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Mohamed Arabi**

Team Fouad Ahidar • conseiller communal • Anderlecht

**Gauthier Calomme**

MR • échevin • Ixelles

**Bieke Comer**

Vooruit • échevine • Anderlecht

**Fabrice Cumps**

PS • bourgmestre • Anderlecht

**Carla Dejonghe**Open VLD • échevine
Woluwe-Saint-Pierre**Benjamin Devos**PTB • conseiller communal
Schaerbeek**Loïc Fraiture**PTB • conseiller communal
Saint-Gilles**Geoffroy Kensier**

Les Engagés • échevin • Ixelles

**Perrine Ledan**ECOLO • conseillère communale
Uccle**Marc Loewenstein**DéFi • conseiller communal
Forest**Martine Maelsschalk**

MR • échevine • Auderghem

**Catherine Morenville**

ECOLO • échevine • Saint-Gilles

**Alain Mugabo**

ECOLO • échevin • Forest

**Loes Salomez**

GROEN • échevine • Saint-Gilles

**Anton Schurmans**Cd&V • conseiller communal
Scharbeek**Emre Sumlu**ECOLO • conseiller communal
Molenbeek**Claire Vandevivere**Les Engagés • bourgmestre
Jette**Tanguy Verheyen**MR • conseiller communal
Woluwe-Saint-Pierre**Christine Verstegen**ECOLO • conseillère communale
Woluwe-Saint-Lambert

2025 : UN CHAPITRE INÉDIT S'OUVRE À BRULOCALIS

En avril dernier, Sébastien Lepoivre a été élu à la présidence de la Fédération des CPAS bruxellois, succédant à Khalid Zian. Ce 18 juin, à l'occasion de l'assemblée générale extraordinaire, Oliver Deleuze a passé le flambeau de la présidence à Christian Lamouline. Brulocalis saisit l'opportunité de ce moment pour questionner les deux nouveaux présidents sur leur vision et les grands enjeux qui animeront les pouvoirs locaux bruxellois pour les six années à venir.



> Christian Lamouline et Sébastien Lepoivre

Brulocalis : Quels enjeux et défis identifiez-vous pour les six prochaines années ?

Christian Lamouline : « Les communes bruxelloises sont confrontées à des défis structurels majeurs : une pression budgétaire croissante, une demande accrue de services de proximité et d'un cadre de vie embelli, une transition climatique à mener tambour battant, et un tissu social à renforcer dans un contexte de grande diversité. À cela s'ajoutent les enjeux numériques, de gouvernance locale et de sécurité urbaine. Pour pouvoir être à la hauteur des enjeux, les communes doivent disposer de ressources suffisantes et travailler davantage en synergie. C'est leur autonomie qui est en jeu : avoir les moyens et la liberté d'agir. C'est la raison pour laquelle il est essentiel que les pouvoirs locaux soient à la fois mieux soutenus et davantage écoutés. »

Sébastien Lepoivre : « La période s'annonce difficile pour les CPAS, alors que le secteur reste plus que jamais essentiel et pourtant régulièrement fragilisé. Le CPAS est un des services publics par excellence qui fait sens. Une institution qui fait valoir les droits les plus fondamentaux de celles et ceux qui n'en ont pas ailleurs. Les défis sont majeurs face aux réalités sociales et aux évolutions des politiques d'emploi, d'insertion et de lutte contre la pauvreté. Nous devrons impérativement nous coordonner, aux côtés des bourgmestres, afin que nos structures continuent à agir intelligemment et efficacement pour les Bruxellois. Au-delà des moyens, nous devrons assurer le respect scrupuleux du bien-être du personnel des CPAS qui est en première ligne.

Je rappellerai enfin qu'une société ne peut fonctionner correctement que si elle prend soin de ses membres les plus vulnérables ! »

Comment envisagez-vous votre rôle de président ? Qu'est-ce qui a motivé votre engagement ?

CL : « Bourgmestre depuis 2020, réélu en 2024, je suis convaincu que nous sommes à un moment charnière pour les pouvoirs locaux, à l'heure où nous vivons encore les conséquences de crises sanitaires, énergétiques et sociales majeures.

Je conçois mon rôle comme celui d'un "facilitateur", d'un "porte-voix", en concertation, bien sûr, avec le Bureau et le Conseil d'administration, un "créateur de ponts", d'abord avec la Conférence des bourgmestres. Je veux faire le lien entre cette Conférence, à la légitimité politique forte, et Brulocalis, qui dispose d'une expertise reconnue. Cela suppose d'être à l'écoute des besoins du terrain et des agents, de soutenir les équipes de Brulocalis dans leur développement, et de renforcer encore la dynamique de réseaux que nous avons construite.

Mon engagement repose sur la conviction que les communes sont le socle de notre démocratie. En tant que bourgmestre, je vois chaque jour combien les réalités de terrain sont complexes et combien il est nécessaire d'avoir une instance forte pour défendre les intérêts des communes. Brulocalis doit être un levier de coopération et d'influence. »

SL : « Comme Président de CPAS depuis 2019, j'abonde dans le même sens que Christian ; nous sommes à la croisée des chemins. Ces cinq dernières années ont été inédites et éprouvantes pour les pouvoirs locaux, par la superposition de crises majeures dont nous ressentons encore les conséquences sociales aujourd'hui. Les pouvoirs locaux ont assumé, mais ils ne peuvent agir de manière isolée.

Je me projette dans un rôle de défense absolue de notre secteur, tellement nécessaire et identifiable mais pourtant bien mal appréhendé. Les CPAS sont des institutions essentielles, qui ont tant de multiples plus-values dans lesquelles il faut miser et croire en leurs expertises. La synthèse des différentes réalités bruxelloises devra être faite et nos administrations unies, protégées et respectées.

La Fédération des CPAS bruxellois au sein de Brulocalis doit être un réel atout pour les pouvoirs locaux. Elle doit être l'organe qui défend et vient en appui des institutions et, à travers elles, l'ensemble des citoyens les plus vulnérables. Il est là mon engagement. »

Comment voyez-vous évoluer les missions de Brulocalis et de la Fédération des CPAS bruxellois ?

CL : « Brulocalis doit continuer à jouer un rôle central dans la défense des intérêts des communes, mais aussi évoluer davantage comme acteur de mutualisation, d'innovation et d'anticipation. Les enjeux régionaux exigent des réponses communes, structurées, et soutenues. Brulocalis peut aussi être un outil de formation, de réflexion stratégique et de co-construction avec les autres niveaux de pouvoir. »

SL : « Les deux sont très intimement liés. La personne qui a besoin d'un appui, d'un suivi ou d'une aide (quelle qu'elle soit) d'un CPAS est un citoyen communal à part entière. Nos enjeux sont donc stratégiquement les mêmes, être en capacité de répondre aux besoins, à nos obligations et maintenir une confiance en l'institution publique. La Fédération des CPAS doit être un appui solide à ses membres, les entendre, les conseiller mais plus encore les défendre contre les atteintes à notre socle commun : garantir la dignité humaine à ceux qui n'ont rien. »

Quel est l'intérêt, pour les communes et les CPAS, de faire partie de Brulocalis et de la Fédération ?

CL : « L'union fait la force. Être membre de Brulocalis, c'est disposer d'un appui juridique, administratif, stratégique ; c'est aussi participer à une dynamique collective qui permet de faire entendre la voix des communes dans les débats régionaux et fédéraux. C'est une plus-value en termes d'influence, de soutien, et d'expertise. »

SL : « Seul on peut avancer plus vite, ensemble on va plus loin. Je crois beaucoup en la dynamique collective. Bénéficier de synergies et d'apports qualitatifs d'experts qui produisent des analyses et outils aux bénéfices des membres est un atout incontestable. L'inquiétude face à l'avenir est fort légitime. En relayant les réalités de terrains de tous, avec une seule et forte voix, au sein d'une même structure reconnue, nous serons mieux entendus et, je l'espère, suivis. »

Les mesures du gouvernement fédéral, notamment en matière d'allocation de chômage, auront un impact important sur les CPAS et les communes, d'autant plus à Bruxelles. Comment s'y préparer ?

CL : « La première étape est de mesurer précisément l'impact de ces réformes : combien de personnes seront concernées, quelles missions seront à assumer, et avec quels moyens. Ce travail d'analyse est en cours, mais il doit être affiné en fonction des décisions finales et des échéances. Ensuite, il faudra adapter nos organisations, anticiper les besoins en personnel et ajuster nos dispositifs d'accompagnement. »

Mais la vraie question est celle du financement. Si le Fédéral transfère une charge supplémentaire vers les CPAS, il doit en garantir les moyens. Et il faut aussi veiller à la bonne articulation avec les compétences régionales et communautaires, notamment en matière d'accompagnement des demandeurs d'emploi et d'insertion socio-professionnelle.

Ce défi s'ajoute à d'autres, comme la fusion annoncée des zones de police bruxelloises. Là aussi, le financement reste central, au-delà de la nécessaire proximité. La révision de la « norme KUL » est indispensable. Sinon, ce sont les communes qui continueront à compenser, avec des budgets locaux déjà sous pression. »

SL : « C'est un enjeu colossal et historique pour les CPAS. Même s'il reste de grandes incertitudes, personne ne peut nier le report de charge très marqué vers les institutions locales et un risque majeur de déséquilibre. »

Nous avons besoin de stratégies communes. Nous agissons en ce sens, avec tous les Présidents réunis. Nous devons lever une à une les zones d'ombres qui persistent aujourd'hui en dialoguant avec tous les niveaux de pouvoir. Ma certitude reste tout de même que la pression sur les CPAS et, par effet de répercussion sur les communes, va amener nos institutions à devoir s'adapter en un temps inadéquat pour absorber les conséquences de cette révolution.

Les CPAS passeront d'une obligation de moyens à une obligation de résultats. Nos institutions, déjà tellement sous pression, seront contraintes une fois encore d'assurer des missions supplémentaires, devront compenser une partie du travail d'autres organismes et se substitueront aux mécanismes assurantiels de la sécurité sociale. L'enjeu est évidemment financier : des moyens complémentaires et adéquats, seront nécessaires et trop partiellement compensés par le Fédéral.

Bruxelles, proportionnellement à la population et à son territoire, subira une part plus importante d'exclus, aux profils plus difficilement réinsérables et dans un marché de l'emploi très spécifique. En défendant les pouvoirs locaux bruxellois, c'est toute la Région et ses habitants que nous tentons de sauvegarder ! »

Comment renforcer la coopération entre les communes pour répondre aux défis régionaux (climat, mobilité, sécurité, etc.) ?

CL : « La coopération intercommunale est indispensable. Elle doit se construire sur la base de projets concrets, avec des objectifs partagés, une gouvernance claire et un soutien régional fort. Brulocalis peut être l'interface de cette coopération, en facilitant les échanges, les contacts personnels, le développement de réseaux, en soutenant les projets pilotes, en valorisant les bonnes pratiques. L'action régionale doit rimer avec proximité. »

SL : « Renforcer la coopération entre les CPAS, les communes et la Région passe par le dialogue solide et permanent. Cela nécessite de donner corps à la Fédération en la dotant d'une équipe performante qui crée et génère du lien. Dans le respect absolu de l'autonomie et des fonctionnements propres de chaque membre, Brulocalis doit constituer une couople et une courroie cohérente et bénéfique. »



> Propos recueillis par Philippe Delvaux, Chargé de communication chez Brulocalis

ARCHISOLS : MISE EN LUMIÈRE D'UN PROJET SOUTERRAIN

Projet de recherche, ArchiSols, pour « Archives des Sols », collecte, réunit, rassemble et mobilise un maximum d'informations relatives à l'état des sols bruxellois issues de sources variées et peu exploitées jusqu'ici. Rencontre avec Julie Goffaux, coordinatrice du projet ArchiSols à Urban, François Antoine et Arnaud Peters, respectivement chef de service et historien archiviste aux Archives de l'État à Bruxelles.



> Julie Goffaux, Arnaud Peters & François Antoine

La qualité du sol est une donnée méconnue et peu accessible aujourd'hui, alors qu'il existe une masse importante de savoirs « dormants » relatifs à l'histoire des sols, dans les archives, la littérature mais également dans la mémoire collective. ArchiSols ambitionne de mettre en lumière l'histoire des sols et du territoire par une série de recherches aboutissant à des produits et méthodes. L'élaboration d'une plateforme participative de contribution et de visualisation de données d'archives est un des objectifs principaux du projet.

Brulocalis : Qu'est-ce qu'ArchiSols et qui en sont les parties prenantes ?

François Antoine : « ArchiSols est un projet de recherche né d'une intuition partagée entre plusieurs institutions. Aux Archives de l'État, cela fait longtemps qu'on réfléchit à l'utilisation potentielle de nos fonds pour éclairer des enjeux actuels, comme la qualité des sols. Les Archives contiennent une mémoire précieuse, souvent enfouie, sur l'usage des terrains, les activités passées, les risques de pollution... En exploitant ces sources, on peut documenter, dans une démarche d'histoire publique, l'état actuel du sol.

La co-recherche a été développée depuis plusieurs années déjà mais est maintenant entrée en phase opérationnelle. Elle est financée jusqu'à l'automne 2026 via le programme Co-Create¹. Après, sous réserve de l'obtention d'un nouveau subside, on pourrait sans doute passer de la co-recherche au co-développement. Nous sommes aussi en quête d'autres pistes de financement, par exemple via Beliris ou peut-être des fonds européens².

Julie Goffaux : « Le projet est porté par urban.brussels, les Archives de l'État à Bruxelles et l'ULB via sa faculté d'architecture "La Cambre". Il est mené avec une implication active de partenaires publics comme Bruxelles Environnement et trois communes – Anderlecht, Uccle et Woluwe-Saint-Lambert – ainsi que d'experts, d'associations et de citoyens. L'objectif est à la fois scientifique, opérationnel et participatif.

Pour l'instant, chacune des trois communes participantes a identifié une série de terrains lui appartenant et qu'elle souhaite investiguer. À ce jour, nous n'analysons pas les terrains privés en raison des questions de respect de la vie privée. »

Pourquoi mieux connaître l'état des sols ?

Arnaud Peters : « Un sol, c'est comme un corps : il a une histoire. Il a connu des usages, des traitements, des pollutions, des transformations. Ainsi, avant que ne s'impose l'électricité, le 19^e siècle a connu un engouement pour le gaz... qu'il a fallu produire dans des usines dont les impacts environnementaux ont été redoutables. De même, nombre de petits cours d'eau jugés aujourd'hui bucoliques ont connu avant-guerre de petites unités de production industrielle, désormais oubliées de tous et qui ont pu engendrer des pollutions. Comprendre tout cela est essentiel avant de réaménager, de construire ou de jardiner. Au final, on pourrait diminuer le coût de certains projets, et mieux définir les usages du sol au regard de son état sanitaire.

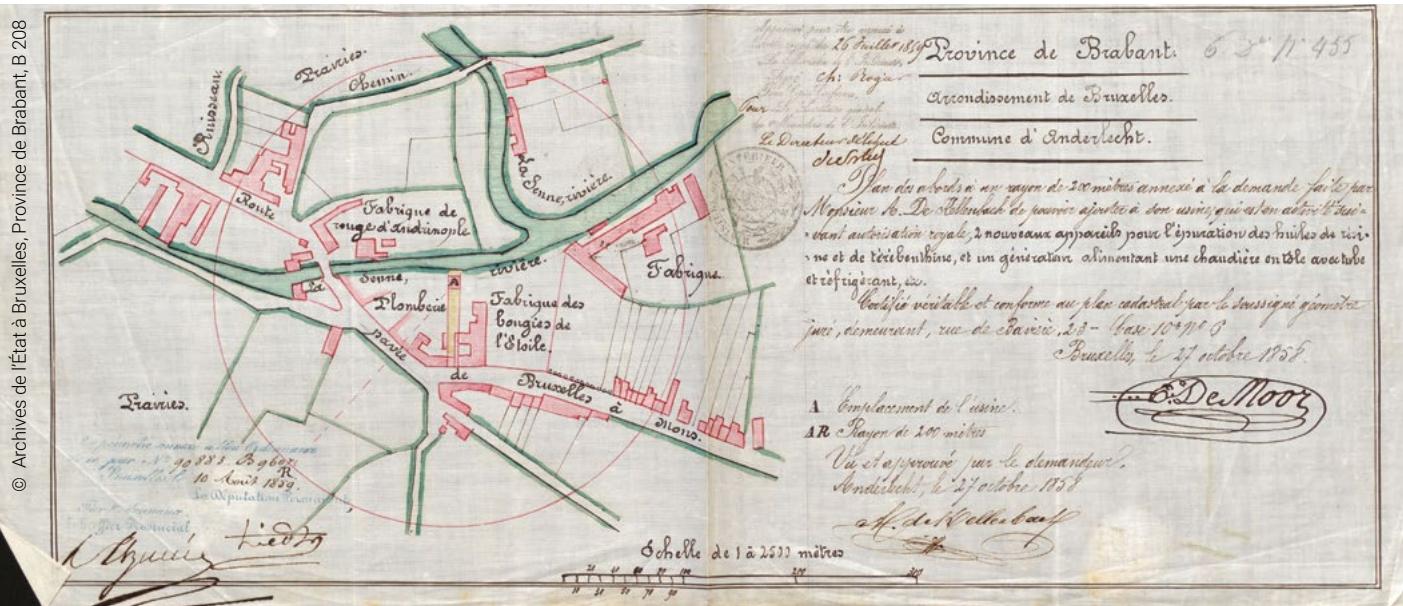
Les bureaux d'études nous le confirment : plus le dossier historique est instruit, moins élevés

ArchiSOLS

innoviris
brussels

Archives de l'État
Riksarchief

L O LABORATORY
U URBANISM
I S INFRASTRUCTURE
E ECOLOGIES



> Développement d'une activité industrielle à Anderlecht, 1858-59. Depuis le décret impérial de 1810, une autorisation administrative (délivrée par le Conseil provincial ou la commune) est indispensable à chaque entreprise qui souhaite développer une activité industrielle.

seront les frais puisqu'on limitera les mesures d'analyse ou de dépollution à ce qui sera nécessaire et identifié, sur des espaces mieux délimités et pour des types de polluants mieux ciblés. La Fédération des Bureaux d'études francophones³ est d'ailleurs demandeuse d'outils permettant une meilleure exploitation des archives. »

À quoi ArchiSols va-t-il aboutir ?

FA : « L'objectif est de mieux comprendre l'histoire des sols pour mieux les gérer. Actuellement, l'inventaire de l'état du sol est muet pour 80% des parcelles⁴. La marge de progression possible est énorme, mais il faut mobiliser les données réparties au sein d'une multitude de sources. »

Ça passe par la création d'une **base de données** et d'une **plateforme participative**. On y retrouvera des fiches historiques de sites, des cartes anciennes croisées avec des données environnementales, des contributions citoyennes... C'est une sorte de "dossier médical du sol" ».

« *Actuellement, l'inventaire de l'état du sol est muet pour 80% des parcelles.* »

JG : « On a parlé du caractère de "recherche" du projet, notamment pour tout ce qui tient à l'identification des sources d'archives, mais autre ce relevé des sources, nous devrions aussi aboutir à la constitution de **couches cartogra-**

phiques : nous scannons les anciennes cartes, les géolocalisons, et travaillons à les adapter pour pouvoir les superposer aux fonds de plan actuels, via Brugis, ce qui permettrait de mieux connaître les évolutions d'une parcelle. C'est un des livrables, plutôt à l'échelle macro, pour le territoire régional. »

AP : « au niveau plus micro, j'évoquerai aussi les **terrains** identifiés par nos partenaires communaux pour lesquels nous réalisons des études **historiques** qui viendront en renfort de sondages de sols... Au-delà des terrains d'étude, nous réalisons également des **études thématiques** relatives à certains secteurs. En fait, nous veillons à améliorer les connaissances sur l'histoire de la pollution des sols en région bruxelloise. »

FA : « Un autre type de livrables sont les méthodologies que nous développons dans un but de dissémination et de réplicabilité. »

Au rang des outils méthodologiques, Arnaud Peters a ainsi participé à la rédaction pour la

Région wallonne du « Guide de référence pour l'étude d'orientation » (GREO)⁵, qui définit le niveau de qualité auquel doit répondre l'étude d'orientation pour répondre aux prescriptions fixées dans le décret du 5 décembre 2008 relatif à la gestion des sols. Bien que destiné à la Wallonie, certains éléments ne manqueront pas d'intéresser les Bruxellois.

À l'étude d'orientation wallonne correspond peu ou prou l'étude de reconnaissance des sols (RES) bruxelloise⁶ : ArchiSols a pour projet de développer de nouveaux outils méthodologiques (dont un inventaire des sources documentaires) adaptés pour Bruxelles.

Comment documentez-vous un sol ?

FA : « D'abord, on identifie une parcelle ou un site. Puis on lance une recherche documentaire : on consulte les archives locales et nationales, les plans, les permis, les rapports d'inspection, les cartes anciennes, les documents d'urbanisme... On devrait aussi pouvoir bientôt accéder aux archives des **impétrants**. La re-

1 <https://www.innoviris.brussels/fr/program/co-create>

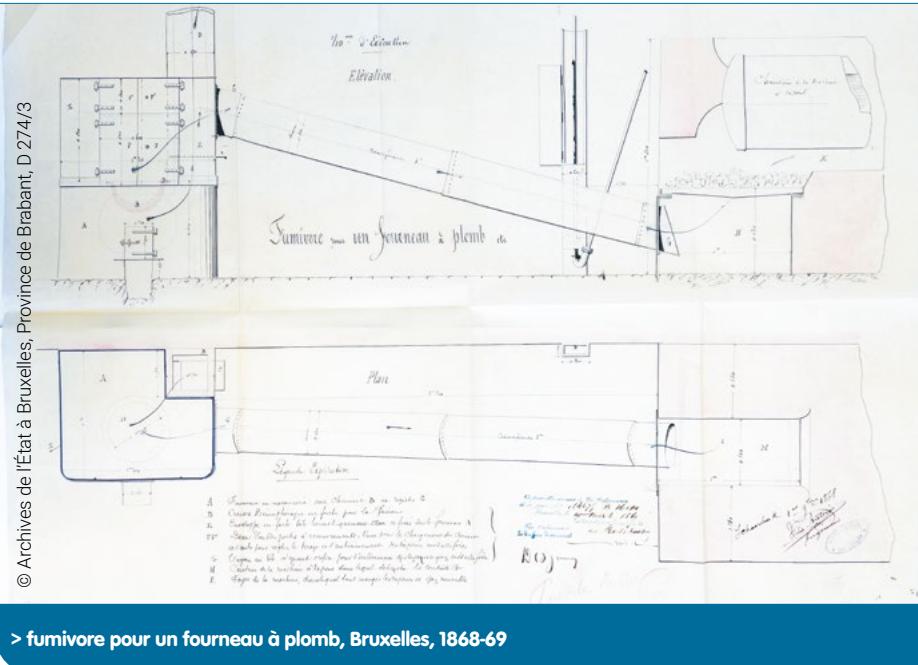
2 Des contacts ont été pris avec le point de contact bruxellois pour l'Europe : <https://ncp.brussels/>.

3 <https://www.fedexsol.be/fr/>

4 Selon Davila, F., De Muynck, S., Marsin, Schrier, C., Swartenbroekx, M.-A., 2020. « Les sols pollués bruxellois : revue critique et propositions », Etude IEB, 30 Décembre 2020. 49p, disponible sur www.ieb.be

5 Il est téléchargeable sur <https://sol.environnement.wallonie.be/home/sols/sols-pollues/code-wallon-de-bonnes-pratiques-cwbp-/etude-dorientation.html>

6 Disponible sur <https://urba.irisnet.be/fr/lepermisdurbanisme/la-demande-de-permis/la-reconnaissance-de-létat-du-sol-res>.



> fumivore pour un fourneau à plomb, Bruxelles, 1868-69

cherche documentaire se prolonge également sur le terrain, où de nouvelles données peuvent être identifiées. Au prix d'un important effort d'analyse, on assemble tous ces éléments pour reconstituer les usages historiques du sol.

Depuis peu, les Archives de l'État sont dépositaires d'une source précieuse pour l'analyse des sols : les **archives cadastrales**, qui sont partiellement numérisées, mais dont l'essentiel n'existe à ce jour encore qu'au format papier... et se révèle pourtant très instructif. C'est le cas des "croquis de mutation", éclairant les évolutions du bâti et de ses usages. Ces documents sont d'autant plus précieux qu'ils livrent des informations non plus à l'échelle de la parcelle cadastrale, mais bien de la **sous-parcelle**.

On peut aussi citer les **archives orales**, qui recueillent la parole d'anciens (travailleurs, voisins...) qui ont connu les précédentes affectations d'un site et sont parfois les derniers détenteurs d'informations y relatives. »

Les citoyens peuvent-ils contribuer à cette mémoire ?

JG : « Oui, c'est même un pilier du projet. On a mis en place des ateliers participatifs dans les communes partenaires. Les habitants partagent leurs souvenirs, leurs documents, leurs photos. Cette mémoire orale ou privée est quelquefois le seul moyen de reconstituer certains pans de l'histoire d'un quartier. »

FA : « Ces témoignages nous ont ainsi révélé qu'un terrain avait jadis servi comme dépôt de charbon non déclaré. Sans ces récits, on serait

passé à côté de cette information. Le projet s'enrichit énormément de cette co-construction. Les cercles d'histoire locale ainsi que les comités de quartier jouent un grand rôle dans la connaissance du terrain. Les anciens travailleurs ou les fonds d'archives d'entreprises ayant jadis exercé sur le territoire régional constituent également des sources précieuses.

Le projet comporte un coté multidisciplinaire car il peut nécessiter des compétences en biologie, histoire, archéologie, urbanisme... En croisant les sources et les approches, on peut mieux cerner les risques environnementaux. »

AP : « Une même parcelle peut avoir accueilli une activité industrielle, un dépôt de matériaux, puis des habitations avec potagers.

Notons qu'en Belgique, les permis délivrés pour les entreprises (en cas d'activités dangereuses, insalubres ou incommodes, depuis 1810) constituent déjà des sources particulièrement précieuses... Ils ont d'ailleurs été partiellement exploités pour constituer les inventaires employés dans le cadre des politiques régionales de protection des sols, et sont visibles sur les portails cartographiques des trois régions. »

JG : « On produit ensuite une **fiche de synthèse**, qui reprend les informations utiles : anciens usages, types d'activité, produits manipulés, risques. Cette fiche est **géoréférencée** et pourra à terme être consultée sur une plateforme cartographique. »

ET LA STRATÉGIE RÉGIONALE ?

À Bruxelles, les sols pollués sont régis par l'Ordonnance du 5 mars 2009 relative à la gestion et à l'assainissement des sols pollués. La stratégie Good Soil prévoit « *d'adapter les arrêtés d'exécution de l'Ordonnance sols, afin d'y intégrer les notions de gestion intégrée et durable du sol, au regard des résultats des études sur les impacts administratifs, financiers et socio-économiques.* »

2025 devrait voir aboutir un gros dossier urbanistique : le PRAS, dont la nouvelle mouture (*Share the city*) est, à rédaction, attendue pour avis par les communes. Les passerelles avec ArchiSols sont encore à construire, mais si elles le sont, elles ne pourraient que bénéficier à l'affectation des sols. Voir également à propos du projet de PRAS notre article « *La ville en partage* » paru dans le Trait d'Union n°141.

La **stratégie « Good Soil »** a été lancée en 2019, et ses lignes directrices et axes d'action ont été adoptés en 2024. Cette stratégie entend aboutir à une gestion durable des sols en luttant contre l'ensemble des menaces – l'imperméabilisation, la compaction, l'érosion, la perte de matière organique, la pollution, etc. – et en favorisant le développement des sols vivants.

Elle s'inscrit dans les lignes tracées par SoilStat (un programme des Nations Unies)⁷ et par la Stratégie de l'UE pour la protection des sols.

Bien qu'ArchiSols, initiative des Archives de l'État, ne soit pas explicitement repris dans les mesures Good Soil, elle fait écho aux mesures de « Renforcement des connaissances », « Développement territorial » et « Partenariats » de la stratégie régionale.

Plus d'info sur Good Soil :
<https://environnement.brussels/goodsoil>

À quoi ressemblera cette plateforme ?

JG : « Ce sera une interface **cartographique participative**. L'utilisateur pourra cliquer sur une parcelle et accéder à l'historique connu du sol : anciens plans, photos, documents d'archives, témoignages... On veut que ce soit accessible au grand public, mais aussi utile aux professionnels du sol, aux urbanistes, aux communes. »

FA : « C'est un outil d'aide à la décision. Il permet de mieux orienter les études de sol, de réduire les coûts, d'éviter les analyses inutiles, ou au contraire, de détecter des risques jusqu'ici ignorés. »

Le projet ne pose-t-il pas des difficultés juridiques, notamment relatives à la vie privée, aux données personnelles... ?

JG : « Oui, bien sûr. On a beaucoup travaillé avec des juristes pour respecter le RGPD. On travaille à anonymiser les documents sensibles, on évite de publier des noms quand ce n'est pas nécessaire, on balise les conditions d'accès. »

FA : « C'est une tension permanente : entre le droit à l'information et le droit à l'oubli. Mais dans la plupart des cas, ce sont des données anciennes, à finalité historique ou environnementale, donc il y a des régimes particuliers qui s'appliquent. »

Dans une première phase, nous nous concentrons sur des terrains appartenant au secteur public pour ne pas provoquer une moins-value en révélant une pollution ancienne sur un terrain privé. Une fois le sujet bien balisé au regard de la protection de la vie privée, on verra comment étendre les recherches aux terrains privés. »

Quel rôle jouent les communes ?

JG : « Les communes sont partenaires à plusieurs niveaux. Elles nous donnent accès à leurs archives, souvent très riches mais peu exploitées. Elles relaient aussi les activités du projet vers les citoyens. Et elles sont demandeuses de ces outils pour mieux gérer leur territoire. »

ArchiSols mobilise les pouvoirs locaux de manière transversale, car les apports et dialogues peuvent faire intervenir les responsables de la voirie, de l'urbanisme, de l'environnement, du logement, de la culture, de la police (pour les autorisations qui y sont archivées), et des archives communales évidemment...

Les archives communales bruxelloises ne sont en effet que partiellement reprises dans la base de données de Bruxelles Environnement (pour la délivrance des attestations de sol), donc ce projet prend tout son sens. »

FA : « Elles sont aussi confrontées aux réalités concrètes du terrain : permis à délivrer, sols pollués, friches à réhabiliter... Leur implication est cruciale pour que le projet ne reste pas théorique. Les pouvoirs locaux sont vraiment le partenaire naturel d'ArchiSols. Les apports des archives communales seront d'ailleurs mis à l'honneur lors d'un événement qui aura lieu à l'automne 2025. »

Et après ArchiSols ?

JG : « On veut que la plateforme continue à vivre après la fin du projet. L'idéal serait qu'elle soit reprise et alimentée par une structure pérenne, peut-être une administration régionale. On travaille à cette gouvernance future. »

FA : « On espère aussi que la méthode développée pourra être reproduite ailleurs, dans d'autres villes. Ce n'est pas un outil figé, c'est une démarche transposable. »

AP : « Il y a aussi un enjeu de formation. On forme des étudiants, des agents communaux, des chercheurs à cette approche interdisciplinaire. C'est un changement de culture dans la manière de penser le sol. »

À terme, le projet aboutira à des études de sites (terrains communaux), des études thématiques sur l'histoire de la pollution industrielle à Bruxelles, des outils méthodologiques (guides d'archives, outils de localisation, etc.), des données géolocalisées intégrées dans une plateforme participative, qui seront bien utiles aux communes bruxelloises.

Plus d'info :

<https://www.ArchiSols.brussels>

Un article sur le projet ArchiSols est consultable dans « Science connection », le magazine de la Politique scientifique fédérale belge (n°68, pp. 4-9)



Retrouvez Archisols
sur Facebook et LinkedIn



7 Via la www.fao.org

8. Source : « Directive sur la surveillance des sols: le Conseil parvient à un accord avec le Parlement », communiqué de presse du Conseil de l'UE, 10-4-2025.

UN CADRE EUROPÉEN EN DEVENIR

L'Europe s'inquiète depuis quelques années de la qualité de ses sols et tente d'aboutir à une Directive établissant un cadre de surveillance et de protection de ceux-ci.

Le Conseil est parvenu en avril dernier à un accord **provisoire** avec le Parlement européen sur cette directive, « *qui maintient l'objectif indicatif non contraignant visant à parvenir à des sols en bonne santé d'ici à 2050* »⁸.

En vertu de cette directive future, les États membres surveilleront puis évalueront la santé de tous les sols de leur territoire.

Le Conseil et le Parlement se sont accordés sur la nécessité de mettre en place un cadre de surveillance solide et cohérent, avec des données comparables. Il est convenu que les États membres détermineront les points d'échantillonnage pour la surveillance sur la base d'une **méthodologie commune de l'UE**. L'accord devrait être bientôt confirmé par les deux institutions.

Notons que les certificats de Bruxelles Environnement accompagnant toute vente foncière — avec les équivalents dans les régions flamande et wallonne — font déjà de la Belgique un des états pionniers en matière de connaissance des sols, d'autant que des données historiques plus fines pourraient dorénavant y être adjointes.

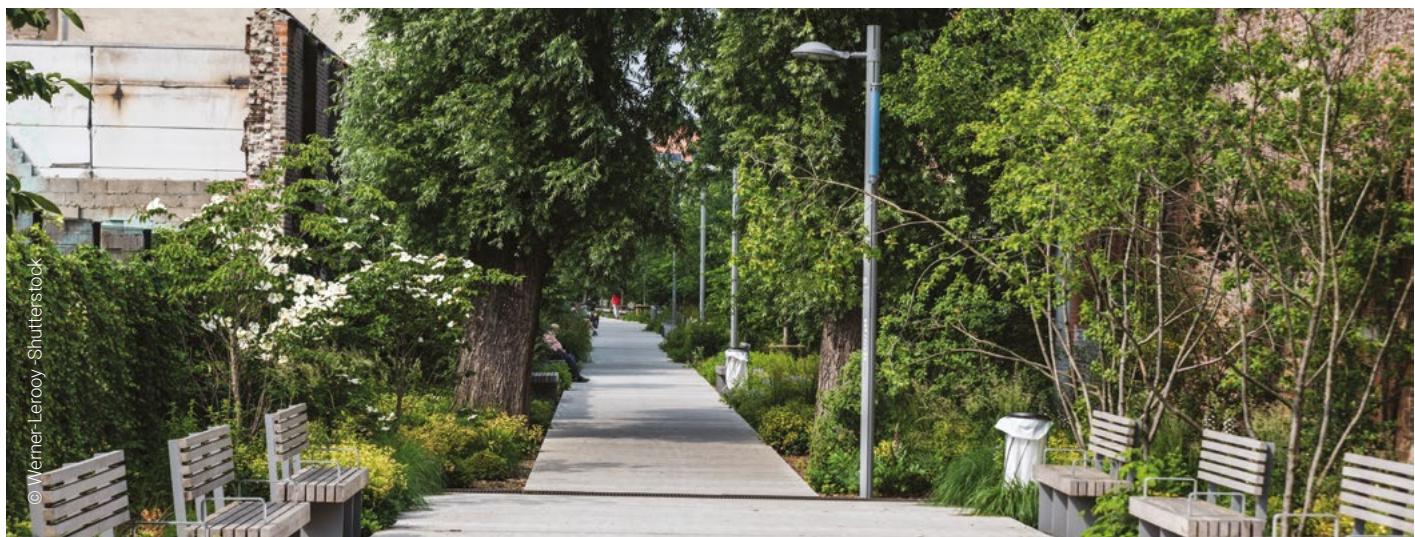
L'OBSERVATOIRE D'UCCLE

La commune souhaite y développer de l'agriculture urbaine, mais la parcelle qui accueille l'institution appartient à la catégorie 4 de l'inventaire de l'état des sols (parcelle polluée en cours d'étude ou de traitement). Des analyses menées en 2008 et 2019 ont identifié des dépassements de normes à l'endroit d'une chaufferie (citerne d'hydrocarbures). L'étude historique prend ici tout son sens pour délimiter le risque de pollution et procéder à d'éventuelles analyses précises. L'analyse de terrain, couplée à l'historique, permet également de définir des zones sans risques de pollution et se prêtant, dès lors, à des activités maraîchères.

> Lisa Thibaut, Conseillère chez Brulocalis

TRANSITION CLIMATIQUE : ENTRE AMBITIONS LOCALES ET FREINS STRUCTURELS

Début 2025, Brulocalis a mené une enquête auprès des échevines et échevins en charge des matières environnementales, climatiques et énergétiques. L'objectif ? Mieux cerner les dynamiques à l'œuvre dans les communes bruxelloises, leurs priorités, leurs besoins mais aussi les freins auxquels elles font face. Au lendemain d'échéances électorales importantes, ce retour du terrain permet d'orienter les soutiens à apporter et de rappeler les enjeux d'une transition climatique réussie à l'échelle locale.



> À Schaerbeek, la promenade du parc de la vallée de la Senne avec ses bancs et ses arbres.

Treize communes ont répondu à l'enquête menée par Brulocalis : Forest, Anderlecht, Evere, Ganshoren, Uccle, Watermael-Boitsfort, Jette, Schaerbeek, Molenbeek, la Ville de Bruxelles, Saint-Gilles, Woluwe-Saint-Lambert et Auderghem. Ces réponses représentent une diversité de réalités communales – différentes en tailles, profils socio-économiques, densité de population – mais montrent malgré tout une forte convergence sur les thématiques jugées prioritaires.

À la question ouverte sur les grands enjeux environnementaux, climatiques ou énergétiques actuels, trois priorités se détachent clairement :

- la **gestion des déchets**, mentionnée par plus de la moitié des communes ;
- la **rénovation énergétique** des bâtiments, tant publics que privés ;
- la **préservation de la biodiversité** et le **verdissement des espaces urbains**.

Ces thématiques sont étroitement liées à la qualité de vie des habitantes et des habitants. Elles traduisent une volonté forte de s'atta-

quer aux causes et aux effets du changement climatique tout en répondant à des attentes citoyennes croissantes en matière de cadre de vie. S'y ajoutent des enjeux urbains plus spécifiques comme la lutte contre les **îlots de chaleur**, les **inondations**, la **mobilité durable**, l'**alimentation locale et durable** ou encore la **justice climatique**, qui s'invite progressivement dans les réflexions communales.

UNE VOLONTÉ D'AGIR MALGRÉ DES MARGES DE MANŒUVRE CONTRAINTEES

Lorsqu'on demande aux communes les trois résultats concrets qu'elles souhaitent atteindre au cours de cette législature, les réponses vont dans le même sens : il s'agit de rendre les territoires **plus verts, plus résilients et plus durables**, avec des actions sur l'espace public, les bâtiments et les comportements.

Nombre d'entre elles évoquent la **mise en œuvre effective de leur Plan Climat communal**, véritable colonne vertébrale de l'action environ-

nementale locale. Ce document permet de fixer des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'adaptation au changement climatique, et d'en suivre les progrès au fil des années.

D'autres objectifs fréquemment mentionnés concernent la **sensibilisation des citoyennes et des citoyens**, la **valorisation des déchets**, ou encore la **désimperméabilisation des sols** – des actions aux retombées concrètes et souvent immédiates, mais qui demandent du temps, de l'expertise... et des moyens.

FREINS PERSISTANTS : LA QUESTION DES MOYENS AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS

Malgré leur volonté d'agir, les communes se heurtent à plusieurs obstacles. Le **manque de ressources humaines et financières** est cité quasi unanimement comme le frein principal à la mise en œuvre des politiques climatiques. Pour de nombreuses équipes, cela se traduit par un empilement de dossiers, des difficultés

à passer à l'exécution, voire l'impossibilité de saisir certaines opportunités de financement par manque de capacité administrative.

« Le manque de ressources humaines et financières est cité quasi unanimement comme le frein principal à la mise en œuvre des politiques climatiques. »

À cela s'ajoute le **manque d'autonomie communale**, notamment en matière d'urbanisme, des **visions politiques divergentes** au sein des majorités locales, des difficultés à assurer une **transversalité efficace** entre services et niveaux de pouvoir, et une **mobilisation citoyenne** parfois limitée, malgré l'intérêt croissant pour les questions climatiques.

Certaines communes signalent également que les plans climats, bien que structurants, peinent encore à s'intégrer pleinement dans les rouages de l'administration communale et à impliquer l'ensemble des services et des acteurs concernés.

DES PRIORITÉS AFFIRMÉES POUR LA LÉGISLATURE EN COURS

L'enquête proposait aussi aux répondantes et aux répondants de classer huit thématiques environnementales par ordre de priorité. Les résultats confirment les tendances évoquées précédemment. Voici le classement obtenu :

1. Mise en œuvre du plan climat communal
2. Rénovation énergétique des bâtiments
3. Gestion des déchets
4. Sensibilisation aux changements de comportement
5. Gestion des eaux de pluie / lutte contre les inondations
6. Nature en ville et biodiversité
7. Alimentation durable (Good Food)

QUEL RÔLE POUR LES PLANS RÉGIONAUX?

En ce début de nouvelle mandature, les plans régionaux (Plan Air-Climat-Energie, Plan Good Food, Plan Renature, etc.) sont perçus posi-

vement, mais sont encore méconnus. Seules trois communes se disent familières avec l'ensemble des plans existants. La majorité indique les connaître, tout en souhaitant **mieux les comprendre et savoir comment les traduire concrètement à leur échelle**.

Ces plans sont jugés utiles pour **fixer des caps clairs, orienter les actions locales**, et coordonner **les efforts entre niveaux de pouvoir**. Ils peuvent aussi jouer un rôle incitatif, à condition d'être accompagnés de moyens et de dispositifs d'appui adaptés.

UN APPEL À L'ACCOMPAGNEMENT ET À LA COLLABORATION

À la question des soutiens attendus, les communes ont exprimé des demandes très claires :

1. **Groupes de travail et échanges entre communes** : apprendre les unes des autres, partager les outils, éviter les redondances.
2. **Formations pour les agents communaux** : pour renforcer les compétences internes, notamment sur les plans techniques ou réglementaires.
3. **Rencontres politiques** : pour aligner les stratégies, lever les blocages et renforcer la coordination verticale.
4. **Visites de terrain** : pour s'inspirer d'expériences réussies et identifier les bonnes pratiques.

Les communes sont également ouvertes à de nouvelles formes de collaboration : **partenariats public-privé, financements européens, coopérations intercommunales...** à condition que ces dispositifs soient **accessibles, simplifiés et adaptés à leur réalité de terrain**.

POUR UNE TRANSITION CLIMATIQUE LOCALE JUSTE ET SOUTENABLE

La transition climatique est en cours dans les communes bruxelloises. Mais pour tenir leurs engagements, les pouvoirs locaux ont besoin d'un **soutien renforcé**, tant en moyens financiers et humains qu'en accompagnement. Cela passe par une meilleure articulation entre les différents niveaux de pouvoir, par le partage des ressources et des expertises, et par la reconnaissance du rôle central des communes comme acteurs de première ligne face aux défis climatiques.

Dans un contexte budgétaire tendu, il est impératif de proposer **des solutions simples**,

accessibles, reproductibles, qui permettent d'accélérer le passage à l'action. Mieux valoriser ce qui fonctionne, mutualiser les efforts et alléger les procédures sont autant de leviers pour faire de la transition climatique une réalité locale, concrète, et juste. 

DES FORMATIONS SPÉCIFIQUES SUR LA TRANSITION

Dans le cadre des formations aux mandataires organisée par Brulocalis, une session thématique en matière de transition s'est déroulée le samedi 15 mars à destination des échevines et échevins en charge de cette compétence. Cette session a dressé une vue d'ensemble de différentes thématiques en abordant notamment le contexte scientifique et juridique aux niveaux mondial, belge et régional.

Suite à cette session, plusieurs modules ont été proposés, en visioconférence, visant à compléter les connaissances des mandataires dans certains domaines encore plus spécifiques, en collaboration avec l'administration régionale Bruxelles Environnement. Ce moment privilégié a aussi été l'occasion d'aborder les enjeux majeurs auxquels les communes bruxelloises sont confrontées en termes de transition, tout en offrant aux mandataires compétents des outils concrets pour exercer activement leurs responsabilités.

Retrouvez les contenus suivants sur le site internet de Brulocalis :

- Présentation et vidéo de la session spéciale Bruit – [24 mars 2025](#) (en ligne)
- Présentation et vidéo de la session spéciale Nature – [7 avril 2025](#) (en ligne)
- Présentation et vidéo de la session spéciale Climat – [14 avril 2025](#) (en ligne)
- Présentation et vidéo de la session spéciale Déchets – [22 avril 2025](#) (en ligne)
- Présentation et vidéo de la session spéciale Shifting Economy – [24 avril 2025](#) (en ligne)
- Présentation et vidéo de la session spéciale Eau – [13 mai 2025](#) (en ligne)

> Mathieu Stassart, Chargé de communication chez Brulocalis

BRUXELLES FACE AUX DÉFIS ENVIRONNEMENTAUX

Le dérèglement climatique fait consensus parmi la communauté scientifique. Les événements extrêmes, de plus en plus marqués, n'épargneront pas la Région de Bruxelles-Capitale. Pour en atténuer les conséquences et améliorer la résilience de leur territoire, les communes ont un rôle primordial à jouer.



À l'horizon 2100, le climat belge aura évolué¹. Selon une projection, basée sur le scénario le plus pessimiste élaboré par le GIEC, cela se manifestera principalement à travers trois dimensions. Les **températures** seront plus élevées toute l'année (entre 2,6°C et 3,5°C). Les **précipitations** augmenteront en hiver et baisseront en été. Il y aura davantage d'**événements extrêmes** : pluies intenses en hiver, orages et vagues de chaleur en été.

SÉCURITÉ ET RÉSILIENCE

En juillet 2021, des inondations ont durement frappé le sud de la Belgique, laissant derrière elles un bilan dramatique : 39 morts, plus de

100.000 citoyens touchés et un coût total des réparations estimé à 5,2 milliards d'euros². Des suites de cette catastrophe est né le Centre d'analyse des risques liés au changement climatique (Cerac)³.

Cette structure fédérale indépendante analyse les risques climatiques et environnementaux à moyen et long terme, avec un focus sur la sécurité et la résilience de la Belgique. Selon ses propres termes, le Cerac « a pour vocation de servir de plateforme entre la recherche scientifique, l'élaboration des politiques et leur mise en œuvre pratique. La lutte contre les risques climatiques et environnementaux nécessite une "approche globale de la société". Grâce à la recherche et à la collaboration multidiscipli-

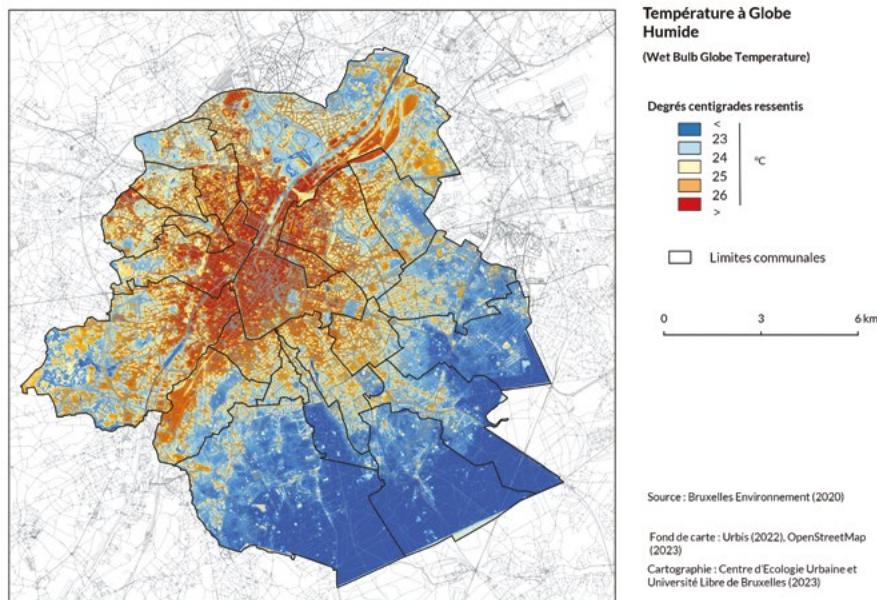
naire, le Cerac vise à proposer des solutions innovantes ».⁴

« Lorsqu'on élabore une analyse de risques, on prend en compte trois dimensions, explique Aurore Brunson, experte scientifique au Cerac. Les **aléas climatiques**, comme la sécheresse, les inondations, la montée du niveau des mers... doivent être combinés à l'**exposition** de certains secteurs, des bâtiments, des personnes et **leur vulnérabilité**. Certains publics sont plus vulnérables aux changements climatiques que d'autres. » Le Cerac prépare actuellement une analyse des risques au niveau national. Il en dévoilera les résultats en novembre 2025.

LES ALÉAS DE LA VILLE

La Région de Bruxelles-Capitale, densément peuplée et fortement urbanisée, est exposée à plusieurs aléas distincts. Le réchauffement du climat entraîne, dans la capitale, une augmentation de l'occurrence, de la durée et de l'intensité des vagues de chaleur. Celles-ci soumettent Bruxelles à un **stress thermique** de plus en plus grand. Dans les zones les plus urbanisées se créent des phénomènes d'îlots de chaleur urbains – soit des endroits où les « températures moyennes sont plus élevées que dans les environs suburbains et ruraux ». En d'autres termes, il fait beaucoup plus chaud dans un environnement bétonné, y compris la nuit, que dans la campagne environnante. Cette augmentation des températures aggrave également la **pollution de l'air**. Avec davantage de pluie en hiver et des épisodes de précipitations intenses en été, Bruxelles est aussi exposée à l'augmentation des **risques d'inondations** sur son territoire.

TEMPÉRATURE À GLOBE HUMIDE⁵ À BRUXELLES



© De Muynck, Wayens et al. 2025. Les inégalités environnementales à Bruxelles : typologie et état des lieux. À paraître

EFFETS EN CASCADE

Ces aléas dits « directs » produisent leur lot de conséquences négatives, également appelées « aléas indirects ». « On constate notamment les impacts de la chaleur sur la santé, pour les personnes qui souffrent d'allergie(s) par exemple. Mais également en termes de santé mentale avec l'éco-anxiété », précise Aurore Brunson. Selon une récente étude⁶ menée en Fédération Wallonie-Bruxelles par l'Université libre de Bruxelles (ULB), 10% des enfants et adolescents interrogés présentent des symptômes fréquents d'éco-anxiété. 30% des jeunes se disent personnellement préoccupés par l'avenir, et près de 7 sur 10 sont inquiets pour la Terre et les générations futures. Une autre étude⁷ a été menée à Bruxelles entre 2002 et 2011 par des chercheurs de l'Université d'Anvers, de la KUL, de la VUB et de l'université d'Hasselt. Elle signale une augmentation importante du taux de suicide en période de fortes chaleurs, faisant le lien entre hausse des températures et effet sur la santé mentale.

La productivité au travail souffrira aussi du réchauffement climatique : « les vagues de chaleur, les canicules ont un impact, surtout pour des travailleurs extérieurs, mais aussi dans les écoles. À Bruxelles, certains établissements, vétustes, ne disposent pas des infrastructures nécessaires pour conserver une certaine fraîcheur à l'intérieur. Dans certaines classes, la température grimpera au-dessus des 25°C. » Les sensibilités des personnes exposées au stress thermique sont à ce jour très explorées à Bruxelles⁸.

D'autres conséquences – plus surprenantes – se situent au niveau des vecteurs de maladie. « Une série d'insectes, notamment de moustiques, qu'on trouve habituellement dans des zones plus chaudes commencent à remonter vers nos régions. Notre climat se réchauffant, ils vivent désormais des cycles complets chez nous. Ces insectes charrient une série de maladies, telles que la dengue ou le chikungunya. On pourrait donc imaginer y être plus confrontés dans les années à venir... ». Sciensano et l'Institut de Médecine Tropicale d'Anvers confirment d'ailleurs que les moustiques-tigres commencent à s'établir durablement en Belgique⁹.

Santé, éducation, travail... On le voit, les effets du réchauffement climatique concernent toutes les dimensions de la société. Et renvoient à une grande question : quels seront les coûts si on ne s'adapte pas ?

1 Bruxelles Environnement, « « évolution future du climat en Belgique et en RBC, et conséquences et risques associés »

2 <https://www.cerac.be/fr/>

3 Voir l'article « Les risques climatiques belges désor- mais surveillés » publié dans le Trait d'Union en 2024.

4 <https://www.cerac.be/fr/themes/securite-et-resilience-dans-le-contexte-belge>

5 La température « à globe humide » est mesure qui combine température, humidité, rayonnement solaire et vitesse du vent pour déterminer le stress thermique subi par les habitants. Elle indique la température ressentie en tenant compte de l'environnement extérieur.

6 <https://actus.ulb.be/fr/actus/recherche/eco-anxiete-chez-les-jeunes-un-phenomene-complexe-et-multi-facette>

7 <https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S0013935121014602>

8 Voir à ce sujet les travaux du Centre d'écologie urbaine, en collaboration notamment avec le Centre de recherche de Bruxelles sur les inégalités sociales (CREBIS) mais aussi SoHab, une association qui promeut l'habitat durable des villes.

9 <https://www.sciensano.be/fr/coin-presse/la-saison-des-moustiques-a-commence-le-moustique-tigre-se-propage-en-belgique-les-citoyens-au-coeur>

INÉGAUX FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Nous ne subissons pas toutes et tous de la même manière les impacts des changements climatiques. Dans la population, certaines catégories de personnes sont plus à risque. « Chacun possède des sensibilités ou des vulnérabilités intrinsèques liées au fonctionnement de son corps », explique Simon De Muynck, coordinateur du Centre d'écologie urbaine, qui travaille depuis plusieurs années sur ces questions. « Les seniors et les enfants sont plus sensibles au stress thermique et à la qualité de l'air que les autres ». Par ailleurs, les personnes précarisées au plan socio-économique se trouvent également dans un plus grand état de vulnérabilité. Vivant dans des logements délabrés, voire dans la rue, elles éprouvent le stress thermique de plein fouet.

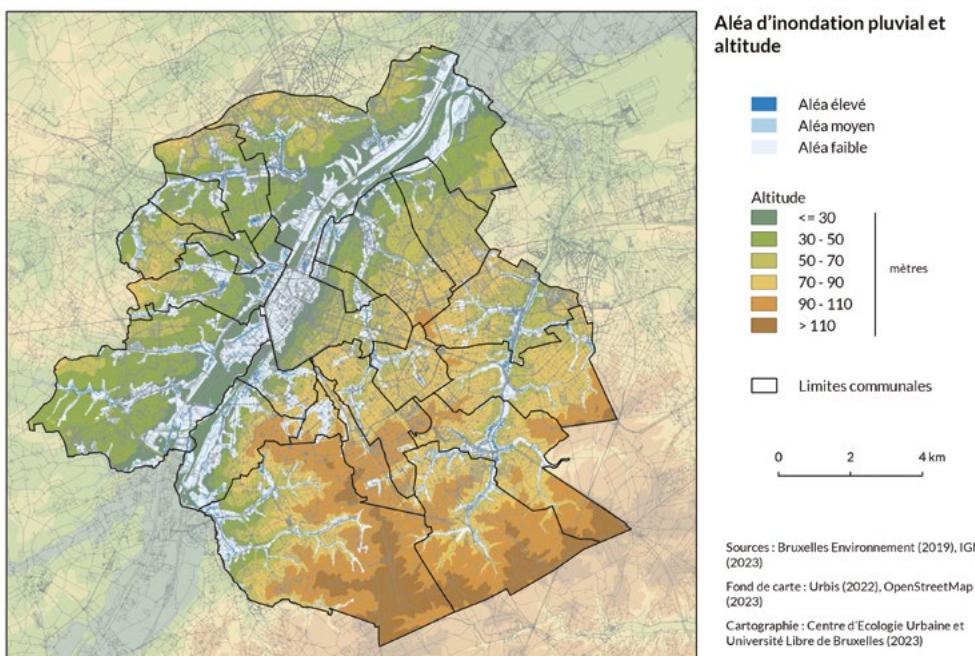
De manière particulièrement frappante, les inégalités socio-économiques de la population bruxelloise sont, elles aussi, corrélées à des inégalités environnementales. Le Centre d'écologie urbaine les a cartographiées à l'aide de statistiques régionales. Simon De Muynck précise : « Il existe, à l'échelle de la Région bruxelloise, une grosse disparité de l'urbanisation et, par extension, du stress thermique auxquelles sont exposées les communes. La deuxième couronne, beaucoup plus aisée et plus verte, se trouve bien moins exposée au stress thermique que le centre-ville et la première couronne. »

Cette différence d'exposition aux risques découle également d'un processus socio-historique de construction de la ville. Les quartiers populaires, du fait de leur lien avec les espaces industriels, se situent plutôt en fond de vallée. Les quartiers aisés se trouvent davantage sur les hauteurs de la ville. Les quartiers les plus pauvres sont donc doublement exposés aux inondations, qu'elles soient pluviales, via le phénomène de ruissellement de la pluie, ou fluviales, du fait de leur proximité avec la Senne, bien plus dangereuses.

Le Cerac aussi pointe les inégalités environnementales climatiques comme un risque important. Aurore Brunson précise : « **de manière générale, les changements climatiques vont exacerber les inégalités sociales.** Plusieurs acteurs de la sécurité pointent le risque social par rapport au changement climatique comme un risque majeur. »

« Les disparités s'expriment aussi au niveau infracommunal, ajoute Simon De Muynck. Cela crée une dynamique doublement inégalitaire. » Le phénomène saute aux yeux lorsqu'on examine de plus près les cartes de la commune de Forest. Le bas de la commune, plus pauvre,

ALÉA D'INONDATION PLUVIALE ET ALTITUDE



© De Muynck, Wayens et al. 2025. Les inégalités environnementales à Bruxelles : typologie et état des lieux. À paraître

se trouve beaucoup plus exposé. Au stress thermique, d'une part, étant donné la nature de l'urbanisme. Aux inondations d'autre part aussi, « vu les 80 mètres de dénivelé entre le haut et le bas de Forest ».

La vétusté des logements exacerbé la vulnérabilité de certains habitants. C'est ce que Simon De Muynck appelle **la capacité d'adaptation** : « Il y a des injustices en termes de distribution spatiale des aléas (qui renvoient à la notion d'exposition), mais aussi en termes sensibilité et de capacité de répondre au problème ». Une famille pauvre vivant dans un logement mal isolé ne dispose pas de la capacité financière de le rénover et donc d'atténuer le stress thermique auquel elle est soumise. Les personnes hyper-précaires – qui dorment dans l'espace public – subissent quant à elles une double peine. Extrêmement vulnérables, elles passent sous les radars et sont parfois invisibilisées par les statistiques régionales.

UN RISQUE SOCIAL ET FINANCIER

Actuellement, la Belgique dépasse ses limites planétaires, analyse Aurore Brunson¹⁰. Qui souligne que pour mieux s'adapter, la Belgique doit se montrer « plus ambitieuse » et « intensifier ses efforts » afin de devenir plus résiliente. Cela passe aussi par l'instauration d'une culture du risque et une meilleure compréhension et anticipation des impacts environnementaux.

L'articulation entre **atténuation** et **adaptation** est cruciale aux yeux d'Aurore Brunson : « pour l'instant, on a largement communiqué pour atténuer les changements climatiques : moins de voitures polluantes, moins de chauffage polluant, etc. Mais à côté de cela, les risques climatiques augmentent, on l'observe déjà. Nous devons nous y adapter. Si on ne le fait pas, cela engendrera des coûts pour la société, qui se répercuteront ailleurs. Et notamment sur notre système de santé ». En clair, plus les risques sont grands et plus le temps passe, plus la facture pour la société risque d'être salée. Les différents exemples évoqués dans cet article mettent en évidence ce constat.

PLUSIEURS NIVEAUX DE POUVOIR

Les efforts fournis par le niveau local s'insèrent dans des dynamiques à la fois européenne, nationale et régionale. La Commission européenne, dans le cadre de son Green Deal¹¹, ambitionne que l'Europe devienne le premier continent neutre pour le climat. Le plan prévoit la fin des émissions nettes de gaz à effet de serre d'ici à 2050 et « une série de propositions visant à adapter les politiques de l'UE en matière de climat, d'énergie, de transport et de fiscalité en vue de réduire les émissions nettes de gaz à effet de serre d'au moins 55 % d'ici à 2030 par rapport aux niveaux de 1990. »

Les États membres de l'UE doivent eux aussi

fournir leur propre plan. Pour l'instant, en Belgique, c'est là que le bât blesse. Le plan fédéral, dont la copie devait être rendue fin juin 2024, ne sera pas remis à la Commission avant septembre 2025. Cette dernière pourrait sévir et distribuer des amendes. La Région de Bruxelles-Capitale a déjà annoncé via le Ministre en affaires courantes du Climat, Alain Maron que, vu que son propre plan était prêt, elle n'assumerait pas ces éventuelles amendes liées au retard des autres gouvernements.

Pour répondre aux objectifs européens, la Région bruxelloise dispose en effet de sa feuille de route : le Plan Air-Climat-Energie (PACE) régional. Adopté en 2023, il prévoit « une baisse de 47% (des gaz à effet de serre) d'ici 2030, par rapport à 2005. Le PACE met aussi l'accent sur l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050. En outre, le PACE rappelle la nécessité pour la Région de faire face à "l'inévitable" et de s'adapter aux impacts du dérèglement climatique. Pour ce faire, il est prévu d'améliorer la résilience de son territoire. »

Ce plan se traduit en actions au niveau communal. Les communes disposent de plusieurs compétences pour répondre aux effets du changement climatique : aménagement de l'espace public, établissement de règlements communaux d'urbanisme, création d'infrastructures...

En outre, la Région Bruxelloise, via Bruxelles-Environnement, a lancé l'appel à projets Action Climat. Ce dispositif soutient les initiatives communales qui répondent à la problématique du changement climatique à travers 5 thématiques : les Plans Climat communaux (via notamment le financement d'un poste de coordinateur climat au niveau communal), Ville-Nature (biodiversité et eau), Good Food (alimentation durable), Zéro Déchet, et Mobilité. À partir de 2020, les communes ont bénéficié d'un soutien pour l'élaboration de leur plan d'actions climat communal. Les premiers plans ont été validés courant 2023.

LES COMMUNES : LEUR RÔLE ET LEURS LIMITES

Ces plans suivent trois étapes : un diagnostic des émissions de gaz à effet de serre, une évaluation des risques et climatiques, puis des fiches-actions. Les fiches-actions sont issues des diagnostics. Elles sont généralement élaborées de manière participative, avec l'implication des citoyens et/ou des services communaux.

Certaines communes ont fait appel à des bureaux d'études pour réaliser leur diagnostic, d'autres ont réalisé le travail en interne. Le Centre d'écologie urbaine a accompagné

les communes de Saint-Gilles, de Forest et d'Evere. En sus, il a réalisé un travail d'analyse de 15 plans d'actions communaux et des aléas identifiés par les uns et les autres. En résumant les choses, la Région de Bruxelles-Capitale est confrontée à trois aléas directs qui font l'unanimité : « *la chaleur, les fortes pluies et la qualité de l'air. Par contre, les aléas secondaires identifiés peuvent différer d'une commune à l'autre* » pointe Simon De Muynck. Selon le chercheur, plusieurs facteurs peuvent expliquer cette différence de diagnostic. Chacun analyse les risques au prisme de la nature de son territoire, mais aussi de la méthodologie employée.

« *À Molenbeek (NDLR : non repris dans l'analyse du Centre d'écologie urbaine), nous nous situons actuellement à la fin du processus d'élaboration* », explique Albane Aubry, coordinatrice du plan action climat de la commune. *Les objectifs stratégiques et opérationnels ont déjà été élaborés, présentés et validés au Collège. Nous sommes désormais en train de finaliser les actions concrètes constituant le plan. L'avantage, entre guillemets, d'être dans les derniers de la liste, c'est de pouvoir s'inspirer du travail effectué par les autres communes. Ça représente une richesse non négligeable* ».

Les questions d'inégalités environnementales ont été prises à bras le corps dans l'élaboration du plan action climat molenbeekois, poursuit Albane Aubry : « *Nous avons réalisé un diagnostic du territoire. Les quartiers où vivent le plus de personnes qui bénéficient de l'intervention majorée sont aussi les quartiers les moins dotés d'espaces verts. La vulnérabilité aux fortes chaleurs y est très importante. Nous souhaitons prioriser des actions dans ces quartiers, tout en préservant l'accessibilité des loyers.* »

La commune a fait appel à la participation citoyenne pour réfléchir à ces enjeux. « *Nous avons invité des acteurs qui travaillent sur les questions sociales. Quotidiennement au contact des habitants, ils connaissent mieux que personne la réalité de terrain, explique Albane Aubry. La réduction des inégalités environnementales est devenue un objectif à part entière du plan. Et les co-bénéfices sociaux constitueront un critère déterminant, tant pour la priorisation des actions que pour leur mise en œuvre.* »

S'il regrette que les inégalités environnementales ne soient pas toujours suffisamment prises en compte dans les différentes communes analysées, Simon De Muynck pointe le manque de moyens comme explication principale : « *les communes, elles, sont exsangues. Elles ont des ressources catastrophiquement basses par rapport au nombre de fonctions qu'on leur demande* ».

UN PROBLÈME GLOBAL, DES CONSÉQUENCES LOCALES

Aurore Brunson abonde également dans ce sens : « *Tous les problèmes liés au changement climatique – gestion des eaux, adaptations aux inondations... – sont liés à des problèmes d'aménagement du territoire* ». L'experte poursuit : « *On le voit, les communes disposent déjà de certaines lignes directrices pour des analyses. Toutefois, je pense qu'il manque notamment une partie d'investissement, de ressources pour faire cette analyse, les gérer et en assurer le suivi. Tout est une question de ressources et de budget.* »

« Clairement, l'absence de gouvernement régional nous affecte », confirme Inge Bongaerts, coordinatrice du plan climat pour la partie administration à Jette.

Pour cette dimension financière, cruciale, les communes dépendent en grande partie des autres échelons de pouvoir. En RBC, sans gouvernement depuis presqu'un an, le dossier patine. Les appels à projets sont gelés à cause des affaires courantes. La Région n'est donc actuellement plus en mesure d'offrir un soutien aux communes.

*« Clairement, l'absence de gouvernement régional nous affecte », confirme Inge Bongaerts, coordinatrice du plan climat pour la partie administration à Jette. La commune a mis beaucoup de ses deniers pour financer le volet administration du plan. Mais la trésorerie communale n'est pas extensible. « *Certains projets ont déjà été approuvés par le Collège et se trouvent dans les tuyaux de beaucoup de départements : patrimoine communal, énergie, aménagement urbain... Nous allons poursuivre leur mise en œuvre. Mais nous devrons aussi reporter certaines actions, liées à des appels à projets thématiques de la Région, actuellement en suspens.* »*

Encore une fois, la question critique des moyens dont disposent les pouvoirs locaux pour remplir leurs missions revient au cœur de la résolution des problématiques. 

10 « Les multiples facettes des risques environnementaux en Belgique », article paru en mars 2025 dans le magazine *Espace de libertés*.

11 https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/priorities-2019-2024/european-green-deal_fr

> Émilien Pommier, Stagiaire au service Communication de Brulocalis

COMMUNAUTÉS D'ÉNERGIE : INNOVER POUR L'AVENIR DES TERRITOIRES BRUXELLOIS

Le 10 avril 2025 s'est tenu un séminaire dans les locaux de Bruxelles Environnement, rassemblant des acteurs publics, institutionnels et citoyens autour des enjeux liés aux communautés d'énergie. Un moment important puisque ces dernières représentent une des options crédibles pour assurer l'approvisionnement énergétique des communes, en plus d'être un vecteur d'approfondissement du lien social qui unit les citoyens de la Région.

© Shutterstock



> Façade historique du bâtiment Tour et Taxis

Les objectifs ambitieux de l'Accord de Paris, signé en 2015 par 194 pays dont la Belgique, ont bouleversé la manière dont les acteurs publics envisagent leurs politiques de transition. Ainsi, depuis quelques années, la Région Bruxelles-Capitale voit naître plusieurs initiatives de communautés d'énergie. L'idée : permettre aux citoyens, collectivités et petites entreprises de produire, consommer, stocker et partager leur propre énergie, de manière collective et locale.

Caractérisée par son ancrage local et sa gouvernance horizontale, une communauté d'énergie est une entité juridique autonome qui offre de multiples opportunités pour les territoires. L'objectif principal est de générer des bénéfices sociaux, environnementaux et économiques pour ses membres.

BRUXELLES, MOTEUR D'UN MODÈLE ÉMERGENT DE COMMUNAUTÉS D'ÉNERGIE EN EUROPE

L'Union européenne — dans le paquet législatif *Climat-Energie* adopté en 2019 — a reconnu les communautés d'énergie ainsi que le rôle des acteurs locaux et des citoyens dans leur mise en œuvre. Ainsi, deux directives européennes en particulier jettent les bases de ce modèle. La directive 2018/2001, dite RED II de 2018, introduit les communautés d'énergie renouvelable (CER), centrées sur l'autoproduction d'énergies vertes. La directive 2019/944 crée également les communautés d'énergie citoyennes (CEC), plus larges dans leurs missions et pas uniquement limitées au renouvelable. Pour ces deux formes de com-

munautés d'énergie, la communauté est l'unique propriétaire des installations de production.

La Région bruxelloise a quant à elle opté pour une troisième forme, les communautés d'énergie locale (CEL), exclusivement ciblées sur l'électricité renouvelable. Sur ce type de modèle, les propriétaires des installations de production sont soit la communauté pour les installations communes, soit un ou plusieurs membres pour les installations individuelles. Malgré une mise en place lente et incomplète de ces projets dans la plupart des pays européens, les débuts sont prometteurs dans la région bruxelloise puisqu'il y a aujourd'hui 15 projets actifs pour 544 participants et 8,13 mégawatt-crête (MWc) partagés. La puissance-crête est une unité de mesure qui indique la puissance maximale que peut fournir une installation photovoltaïque.

BRUPOWER : UNE COOPÉRATIVE CITOYENNE PIONNIÈRE À BRUXELLES

Face à l'urgence climatique et la nécessité d'une augmentation significative de la production d'énergie renouvelable à un coût accessible, est née l'idée de mettre en place une coopérative d'énergie citoyenne à Bruxelles. Fondée en mai 2022, Brupower a été créée en conformité avec le cadre réglementaire du marché de l'énergie bruxellois, avec l'objectif d'incarner un nouveau modèle énergétique, coopératif et citoyen.

Composée d'environ 450 membres, de 50 bénévoles et de 2 employés, cette coopérative permet aux habitants, PME et institutions publiques d'investir dans la transition énergétique locale en devenant membres à travers l'achat de parts. L'argent récolté sert à installer des panneaux solaires sur les toits de copropriétés et de bâtiments publics. Les membres de Brupower sont donc « co-propriétaires des panneaux solaires » et font ainsi partie de la communauté d'énergie citoyenne. Dès lors, ceux-ci « peuvent bénéficier de l'énergie partagée moins chère que le prix du marché ! », indique Lionel Delchambre, président de Brupower.

« Les membres de Brupower sont donc "co-propriétaires des panneaux solaires" et font ainsi partie de la communauté d'énergie citoyenne. »

Mettre en place ce type de structure, fondé sur un modèle coopératif, présente des avantages budgétaires et sociaux. D'une part, mutualiser les ressources permet de minimiser les coûts budgétaires, entraînant ainsi une baisse du tarif de l'électricité à Bruxelles. D'autre part, une levée de fonds à l'échelle régionale permet de compenser les inégalités entre les quartiers les plus aisés et les zones caractérisées par leur vulnérabilité. En somme, le principe est simple : contribuer selon ses moyens, bénéficier selon ses besoins. Un modèle de solidarité énergétique qui renoue avec l'idée même de coopération et de partage au niveau local.

EMPOWER : VERS UNE MAÎTRISE DU RENOUVELABLE PAR LES COMMUNES

Le projet NetZeroCities, mis en place par la Commission, soutient les villes dans leur transition vers la neutralité carbone d'ici à 2030. Il représente une opportunité pour les communes en les aidant à surmonter les obstacles structuraux, institutionnels et culturels qui se dressent devant elles. NetZeroCities offre une expertise et des programmes de financements pour les accompagner dans la mise en œuvre de leurs ambitions climatiques.

Le projet Empower, financé par NetZeroCities et Horizon Europe, vise à définir le rôle des communes bruxelloises dans l'accélération et la réplicabilité du développement de partages et de communautés d'énergie. Mené par la Ville de Bruxelles, en partenariat avec Ixelles et Schaerbeek, ainsi que les organisations Énergie Commune et Brupower, le projet mène trois cas-pilotes sur des territoires ciblés afin d'identifier et de lever les freins au déploiement des communautés d'énergie. L'objectif : « établir et démontrer des modèles efficaces de partage de l'énergie ». Ces modèles « améliorent l'indépendance énergétique locale, favorisent l'adoption des énergies renouvelables et garantissent un accès équitable à l'énergie propre pour tous les résidents, contribuant ainsi aux objectifs de neutralité carbone et de durabilité de la région bruxelloise ».¹ À terme, les outils et solutions trouvés pourront être partagés avec l'ensemble des communes bruxelloises. Brulocalis est membre du Comité d'accompagnement, qui permet au consortium de faire état des progrès réalisés et de demander un soutien ponctuel aux parties prenantes impliquées.

Le cas pilote mené par la Ville de Bruxelles est révélateur. Elle prévoit de travailler sur des enjeux préparatoires à la mise en œuvre du Contrat d'Axe Contrat d'Îlot (CACI) Querelle, en menant un programme de revitalisation du quartier. Celui-ci se trouve à plus de 90% sous la maîtrise de la Ville et du para-public (Régie foncière, Patrimoine Public et Instruction Publique, c'est-à-dire les écoles de la Ville de Bruxelles et Société Immobilière de Service Public). Cela représente une opportunité considérable de production d'énergie renouvelable sur les bâtiments communaux, tout en répondant à un enjeu d'exemplarité de la commune. Ces initiatives renforcent la production d'énergie renouvelable et créent du lien social et de la cohésion locale autour d'un objectif commun.

D'autres cas-pilotes sont mis en œuvre à Ixelles et Schaerbeek. À travers eux, le projet Empower travaille sur des méthodologies et développe des outils pour lever les obstacles à la création de communautés d'énergie et faciliter leur mise en place par les administrations communales bruxelloises.

DES BARRIÈRES ENCORE À SURMONTER ET DES SOLUTIONS PROPOSÉES

Tout d'abord, il n'est pas toujours évident d'identifier le potentiel solaire d'une commune alors même que seulement 10% de celui-ci est actuellement exploité à Bruxelles. Pour y répondre, Brupower a par exemple établi une cartographie du potentiel solaire pour le contrat de quartier durable (CQD) « Petite Suisse » à Ixelles.

Deuxièmement, il est essentiel pour les acteurs engagés de mobiliser les citoyens autour du projet de mise en place d'une communauté d'énergie. Pour ce faire, Brupower s'est par exemple mobilisé dans le cadre du projet quartier solaire Messidor à Forest. La coopérative simplifie le message transmis afin que tous les citoyens puissent s'impliquer pleinement dans cette transition énergétique et écologique.

Par ailleurs, la question du financement de ces projets demeure cruciale. À Saint-Gilles, Brupower a récemment remporté un marché public par lequel la commune met à disposition 14 toitures pour y installer des panneaux solaires. Dans ce cas, les avantages sont multiples pour la commune : « une réduction significative de ses émissions de CO₂, zéro investissement requis, une diminution de la facture énergétique communale et la possibilité de partager le surplus solaire avec les habitants ».

Enfin, Brupower cherche à développer ces projets en y associant davantage d'acteurs publics, en démontrant les avantages qu'ils peuvent en retirer. Ils bénéficient ainsi d'un accès à une électricité locale et décarbonée, une réduction de leur facture énergétique ainsi qu'un soutien à un modèle d'économie sociale, solidaire et durable.

Malgré les défis et les obstacles qu'il reste à surmonter, les communautés d'énergie représentent ainsi un levier puissant pour réussir la transition énergétique et écologique. Elles permettent d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables, de renforcer la résilience locale face aux crises énergétiques, et de remettre les citoyens et les communes au centre du jeu. Bruxelles a choisi d'en faire un axe central de sa stratégie énergétique et devenir alors « une pionnière de la transition énergétique et un modèle pour les autres villes européennes ». Après tout, quoi de plus logique que de produire ensemble l'énergie que l'on consomme là où l'on vit ? 

¹ Net Zero Cities, Brussels' Pilot City Activity: EMPOWER – Empowering Local Energy Independence through Electricity Sharing and Solar Production, <https://netzero-cities.eu/brussels-pilot-activity-empower/>

> Propos recueillis par Alessia Messina, Chargée de veille chez Brulocalis

LA FRESQUE DU CLIMAT : UN LEVIER POUR LES POUVOIRS LOCAUX DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Depuis l'adoption de l'Accord de Paris, les communes bruxelloises renforcent leur mobilisation en faveur de la transition énergétique. À Uccle, cette dynamique s'est traduite récemment par des actions de sensibilisation, à travers l'outil pédagogique la « Fresque du Climat ». Entretien avec Paul Van Osselaer, formateur, et Elwenn Eon, coordinatrice du programme d'actions climat de la commune.

Brulocalis : Comment le projet « La Fresque du Climat » est-il né ? En quoi il consiste-t-il ? Quels sont ses principaux objectifs ?

Paul Van Osselaer : « La Fresque du Climat est un atelier collaboratif et ludique créé pour sensibiliser aux enjeux du changement climatique. Fondé sur l'**intelligence collective**, l'atelier vise à faire comprendre les mécanismes du dérèglement climatique de manière interactive tout en incitant chaque participant à prendre conscience de son rôle face à l'urgence climatique. Ainsi, il encourage et mobilise les citoyens autour de la préservation de la biodiversité, de la lutte contre le changement climatique, ainsi que de la construction d'un avenir durable. »

Pourquoi l'initiative « Fresquons les Décideurs » ?

PVO : « Après avoir ciblé les entreprises, de nombreux animateurs ont souhaité former les décideurs politiques, ce qui a permis d'élargir l'intérêt et de se rapprocher des citoyens. La communauté privilégie une approche apolitique, évitant ainsi tout conflit d'intérêts. Les pouvoirs locaux sont plus accessibles pour organiser des ateliers que les cabinets fédéraux et offrent un meilleur dialogue avec les citoyens. »

Comment se passe le contact avec les communes ?

PVO : « En général, le contact s'établit par l'intermédiaire des responsables du Plan Climat au sein des communes, que ce soit à leur initiative ou à la nôtre. Par exemple, Eon Elwenn, responsable du Plan Climat à Uccle, a été un point d'entrée. Le réseau a ensuite joué un rôle clé dans le développement des collaborations avec d'autres communes. »

Quel est l'intérêt pour les communes de bénéficier de ce genre d'atelier ?

PVO : « Les communes apprécient cet atelier



car il simplifie un sujet complexe en utilisant un langage accessible. Par ailleurs, il suscite des émotions et encourage la participation active des mandataires pour réduire leur impact sur le climat. L'atelier permet aussi décideurs politiques de diffuser leurs messages, de lancer des initiatives locales et de mobiliser leurs citoyens, s'appuyant sur une dynamique collective. Enfin, le ton adopté est moins alarmiste que celui des médias ou des scientifiques. Ce qui le rend d'autant plus appréciable. »

Quelles sont les spécificités d'une fresque avec les décideurs politiques ?

PVO : « L'intérêt principal réside dans les questions que posent les participants, souvent liées à leurs domaines d'action spécifiques. Sensibiliser des décideurs locaux renforce l'impact de la démarche, en activant ensuite la mobilisation au niveau des citoyens. Nous mettons l'accent sur l'importance d'agir dès aujourd'hui, en considérant chaque action comme un investissement

pour un avenir durable. Cette démarche s'effectue via deux axes clés : l'adaptation face à ce qui est désormais inévitable, et l'atténuation par une réduction de 55% des émissions de CO₂ d'ici 2030, pour éviter des conséquences hors de contrôle. Enfin, nous gardons à l'esprit que les autres niveaux de pouvoir sont étroitement liés aux communes. Ces dernières jouent un rôle central de relais pour diffuser ces messages et ressources. »

Quelles communes vous ont déjà sollicité ?

PVO : « Récemment, nous avons organisé un atelier pour les citoyens d'Etterbeek, puis proposé au bourgmestre d'animer d'autres Fresques avec le Conseil et le Collège. Uccle, Forest, Saint-Gilles, Woluwe-Saint-Pierre et Watermael-Boitsfort, ont également participé, que ce soit avec leurs Conseils, Collèges ou administrations. »

Comment se déroule l'atelier ?

PVO : « L'atelier se compose en général de quatre à huit personnes et dure environ quatre heures. Il contient quatre phases.

- **La phase d'introduction** : on fait connaissance grâce à 42 cartes qui aident à comprendre les liens de cause à effet autour de l'environnement, même sans être expert. L'objectif est de reconstituer la Fresque du Climat.

- **La phase intermédiaire** : on échange sur les émotions ressenties, sans alimenter l'éco-anxiété, pour que chacun puisse s'exprimer librement.

- **La phase créative** : elle permet de se libérer un peu des émotions suscitées par les discussions en s'adonnant au dessin par exemple. Ça peut paraître enfantin, mais ça fonctionne. Nous sommes dans un cadre, dans un contexte unique qui le permet. C'est finalement ce qui donne toute la dimension à l'atelier.

- **Le brainstorming** : une dernière phase nécessaire pour encourager les participants à passer à l'action avec des gestes réfléchis et impactant.

Après l'atelier, nous envoyons un mail avec les infos partagées pour que tout le monde puisse s'y référer. Ensuite, nous restons en contact pour voir si les participants ont commencé à agir. Les personnes relais dans les communes s'avèrent vraiment utiles, car elles peuvent organiser d'autres activités dans le même esprit. Cela aide à garder la motivation et à changer doucement les mentalités. »

Quelles sont les pistes de solution concrètes proposées par les mandataires ?

PVO : « On retrouve notamment la lutte contre les îlots de chaleur urbains grâce à la végétalisation, la dé-bétonisation, la gestion de l'eau en vallée, et la sensibilisation des écoles ainsi que du grand public. Bien sûr, la mise en œuvre effective des mesures prévues dans le plan climat communal constitue également un volet essentiel. Toutefois, ces pistes restent indicatives : l'objectif principal de la fresque est avant tout de permettre une compréhension du sujet. »

Rencontrez-vous des obstacles lors de la mise en place des ateliers, et si oui, lesquels ?

PVO : « En Belgique, la sensibilisation reste limitée : 43.000 personnes touchées, c'est trop peu. Le manque de visibilité rend la mobilisation

difficile. Les ateliers peinent parfois à atteindre le minimum de quatre participants nécessaires pour avoir lieu. Aujourd'hui, la communication repose surtout sur le réseau des animateurs, ce qui en limite la portée. Un soutien des communes, notamment via leurs canaux de communication, pourrait aider. »

Les communes bruxelloises et wallonnes ont montré de l'intérêt pour la Fresque. Qu'en est-il au Nord du pays ?

PVO : « Sur les 2.200 animateurs, 90% sont francophones. C'est pourquoi il y a beaucoup moins d'ateliers en néerlandais, malgré la présence de quelques bilingues. »

Comment la décision d'organiser un atelier a-t-elle été prise au sein de la commune d'Uccle ?

Elwenn Eon : « La Fresque du Climat a été inscrite comme action à déployer dans les volets « territoire¹ » et « administration² » du Plan Climat de la commune. Ceux-ci ont été approuvés respectivement en 2023 et 2024 par le conseil communal. Par ailleurs, l'inscription de ces actions dans le Plan Climat, validé par le Collège et le Conseil, en rend la mise en œuvre plus aisée. Le déploiement de la Fresque du Climat a également été inscrit dans le Plan Climat du CPAS d'Uccle. »

Quel a été votre rôle en tant que coordinatrice dans la mise en place de cet atelier ?

EE : « Le déploiement de « La Fresque du Climat » a été intégré comme action du Plan Climat dès 2022-2023. Vers la fin de cette période, l'action « territoire » a été lancée, avec une prise de contact avec Paul Van Osselaer pour organiser, dès l'année suivante, des ateliers destinés au grand public.

Depuis 2024, plusieurs ateliers et stands de sensibilisation ont été organisés autour de cet outil. Plus récemment, l'action « administration » a vu le jour, accompagnée d'un marché public visant à proposer des ateliers pour les membres du Conseil, ainsi qu'une formation spécifique pour l'animation en contexte professionnel. Cette dynamique s'est poursuivie, en 2025, avec l'organisation d'ateliers dédiés au Collège, au Conseil et aux agents communaux.

J'ajouterais que mon rôle consiste à impulser la démarche de la Fresque du Climat au sein de l'administration et à organiser des ateliers. »

Avez-vous perçu un changement d'attitude, une prise de conscience chez les participants ?

PVO : « Globalement, les retours sont positifs. Toutefois, une critique revient souvent : certaines personnes perçoivent la Fresque du climat comme anxiogène, surtout celles déjà sensibilisées aux enjeux climatiques. Pour y répondre, nous veillons à former les animateurs afin qu'ils s'adaptent à chaque public et adoptent un ton plus rassurant. »

EE : « Oui ! Une prise de conscience est très souvent observée chez les participants, même ceux qui s'estiment « déjà conscientisés ». Les feedbacks de l'atelier sont souvent positifs, surtout lorsque des solutions aux enjeux ont été abordées lors de l'atelier. » 



> Elwenn Eon



> Paul Van Osselaer

¹ Programme d'Actions Climat de la Commune d'Uccle 2023-2030, Volet Territoire, fiche SE1. Pour le grand public, la commune d'Uccle parle « d'ateliers de sensibilisation » de manière large.

² Programme d'Actions Climat de la Commune d'Uccle 2023-2030, Volet Administration, fiche SE2, pour les élus et les agents communaux.

> Ingrid Moreau, Conseillère juridique à Brulocalis

OCCUPATIONS PRÉCAIRES D'IMMEUBLES (DANGEREUX) : QUAND L'ÉTANÇON LUI-MÊME ATTEINT SES LIMITES

Dans le contexte bruxellois de la crise du sans-abrisme, ces occupations constituent souvent un dilemme complexe. Entre sécurité publique et obligation de relogement, les bourgmestres jonglent avec les impératifs en cause.



Bruxelles compte en son sein une population de personnes « sans » à la rencontre desquelles vont les communes et les associations de première ligne. **9.977 personnes « sans abris »** ont été recensées par Bruss'help en 2024 dont 10% en rue et 27% en logement dit non conventionnel¹, soit 25% de plus qu'en 2022². Parmi elles, on compte **1.000 mineurs « sans abris »**. En sus, Bruxelles « héberge » une grande partie des **100.000 personnes « sans papiers »** présentes en Belgique³ parmi lesquelles **8.816 personnes en demande d'asile et « sans place d'accueil »**⁴.

À côté de cela, Bruxelles recèle un bâti « in » : **plus ou moins 4.500 logements** (2% du parc)⁵ et **environ 1.000.000 m² de bureaux sont inoccupés**⁶. Pour plus de précisions, foncier et bâtiments vacants sont recensés par perspective Brussel⁷.

LE SANS-ABRISME EN DROIT BELGE : UN QUASI-DÉNI INSTITUTIONNEL

Selon Olivier De Schutter, rapporteur spécial de l'ONU sur l'extrême pauvreté et les droits humains, « Face à la persistance de la grande pauvreté et leur incapacité à faire face à la

demande de logements à des prix abordables, **la tentation est forte pour les États comme pour les collectivités locales, de répondre par le déni.** » Par exemple, « en interdisant les comportements tels que le fait de mendier, de dormir dans les parcs publics, de se laver ou de cuisiner dans l'espace public. **À défaut de pouvoir combattre la pauvreté en s'en donnant les moyens, on combat les pauvres et l'on tente de les invisibiliser** »⁸.

En Belgique, **le vagabondage et la mendicité sont décriminalisés depuis 1993⁹**. Mais il reste à organiser une solution globale et coordonnée, au sein de notre État de droit. Sacha Hancart, avocat au barreau de Bruxelles, démontre l'impensé institutionnel du sans-abrisme en tant que compétence étatique à part entière et qu'objet de politiques transversales nécessitant une coopération entre différentes autorités¹⁰. Leurs compétences respectives sont à ce jour les tesselles d'une mosaïque à assembler :

- la COCOM **subventionne les associations actives dans le secteur**;
- l'**agrément des 26 maisons d'accueil de personnes sans-abris** est donné par la COCOM (6), la COCOF (16) et la VGC (4) ;

- **l'aide aux personnes (santé mentale, toxicomanie, ...)** relève de la COCOF/VGC;
- **le logement** relève de la Région;
- **l'aide matérielle aux personnes en demande d'asile**, du fédéral.

Gageons que les annonces du gouvernement¹¹ aboutiront en ce sens : « *Nous intensifions la lutte contre le sans-abrisme et continuons à travailler sur des projets tels que Housing First (...). Nous coordonnons notre approche avec les différents acteurs et administrations concernés. (...). Notre réseau d'accueil est sous pression depuis des années. Il est inacceptable que les demandeurs de protection internationale dorment dans la rue. Nous devons respecter notre obligation d'accueil, (...) la Belgique opte désormais pour un accueil strictement matériel dans des centres collectifs. Les demandeurs d'asile y reçoivent « le lit, (...) dans le respect de la dignité humaine. (...).* »

EN DROIT « BRUXELLOIS » : ON POLIT LES 2 CÔTÉS DE LA PIÈCE !

Quant aux personnes, un **masterplan de fin du « sans-chez-soirisme » (mars 2024)** cocréé sous la coordination de Brussel'help rassemble les mesures utiles en 3 grands axes de prévention¹². En sus, tous les 5 ans, un **plan de prévention et de gestion des risques en matière de politique de prévention en santé** devra désormais (mai 2024) être adopté par la COCOM en concertation avec notamment « les services de proximité dans le champ de l'aide sociosanitaire ». »¹³

Quant aux biens immobiliers : maintenir un **logement inoccupé est désormais une infraction administrative (décembre 2022)**¹⁴. Une cellule régionale de contrôle a été créée¹⁵. Par ailleurs, les communes utilisaient déjà un levier fiscal en visant les logements inoccupés, les immeubles à l'abandon, les parcelles non-bâties, (...).

LES BOURGMESTRES BRUXELLOIS ENTRE LE MARTEAU ET L'ENCLUME

Comment dans le contexte précité, assurer le maintien de la sécurité et de la salubrité publiques d'une part, et le relogement de personnes occupants des biens dangereux, d'autre part ? Tel est le difficile dilemme auquel nos bourgmestres et leurs équipes sont couramment confrontés. **Par essence**, le bourgmestre est **garant de la sécurité et de la salubrité publiques** sur le territoire communal (art. 135, §2, al. 1^{er} NLC). Pour ce faire, il a le pouvoir de prendre toute mesure individuelle nécessaire (art. 133, al. 2 NLC).

La compétence du bourgmestre est appréciée très largement par le Conseil d'État qui l'étend à toutes les causes de danger, en ce compris pour les habitants d'un immeuble¹⁶.

En sus, ces 25 dernières années, **la jurisprudence du Conseil d'État est particulièrement exigeante s'agissant du relogement des personnes occupant un immeuble dangereux ou insalubre**¹⁷. Les arrêts récents¹⁸ confirment les observations émises par Nicolas Bernard dans le *Trait d'Union* 2003/09 : « **Voilà en quelque sorte transposées à la police administrative générale les règles applicables en matière de police spéciale** qui imposent à la puissance publique de fournir aux ménages expulsés un relogement à leur portée, qui soit à la fois décent et accessible financièrement »¹⁹.

« La compétence du bourgmestre est appréciée très largement par le Conseil d'État qui l'étend à toutes les causes de danger, en ce compris pour les habitants d'un immeuble¹⁶. »

S'agissant du **maintien de la sécurité publique stricto sensu**, le Conseil d'État reconnaît au bourgmestre tantôt « un **large pouvoir** [...] quant au choix de la mesure appropriée qui peut être, par exemple, un ordre d'inhabitabilité ou d'occupation limitée »²⁰, tantôt « un **pouvoir d'appréciation discrétionnaire dans le choix de la mesure** qui convient le mieux pour remédier au risque que présentent les logements (...) »²¹.

Mais s'agissant du (re)logement des personnes, quels sont les pouvoirs conférés au bourgmestre ? Hormis la réquisition d'immeuble (art. 134bis NLC), aucun ! Toutefois, au quotidien, dans nos communes bruxelloises, de nombreux agents négocient la conclusion de convention d'occupation précaire avec les propriétaires de biens squattés²². Cela suppose que les conditions minimales de sécurité et de salubrité soient remplies. À défaut, ils cherchent des solutions de relogement auprès de structures d'accueil (Samusocial, SOURCEasbl, Pierre d'Angle asbl, ...)²³ en général saturées. Par ailleurs, un travail de prévention des conséquences d'éventuelles expulsions domiciliaires est également effectué, principalement par les cpas.

UNE OBLIGATION DE MOYEN

Et quid quand aucune piste n'aboutit ? Que doit faire le bourgmestre ? Laisser ces personnes « dormir » dehors ? Les laisser occuper un immeuble alors qu'il le sait dangereux, quitte à engager sa responsabilité de ce fait ? Réquisitionner un immeuble dans l'urgence, nécessité devant faire loi s'agissant de vies humaines²⁴ ?

Rappelons cependant qu'en police administrative spéciale du logement, **reloger est une obligation de moyen, « dans la mesure des disponibilités »²⁵, et non de résultat**. Il ne saurait en être autrement en police administrative générale. Le Conseil d'État s'est d'ailleurs récemment référé à un arrêt *Faulkner et McDonagh c. Irlande* rendu le 8 mars 2022 par la Cour européenne des droits de l'homme comme suit : « *Dans*

cette affaire, elle a considéré également que la question clé était de savoir si des solutions convenables de relogement existaient pour les requérantes et que cette question était forcément en lien avec les moyens dont disposait l'autorité locale. »²⁶

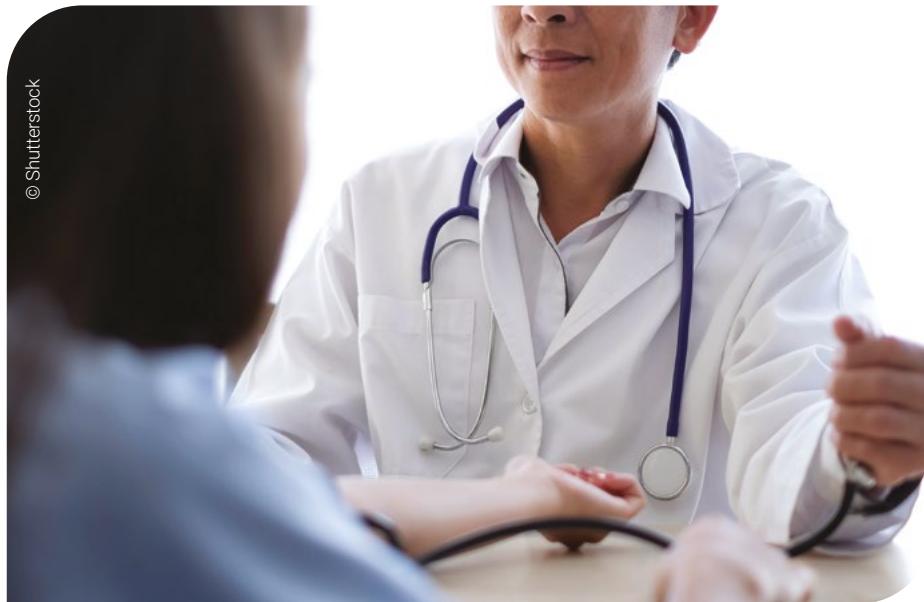
Enfin, alors que ces cinq dernières années ont été les témoins de la dégradation de la situation, gageons que les nouvelles politiques publiques régionales et fédérales donneront lieu à une amélioration au cours des cinq années à venir! 

1. Rapport communiqué à ce jour par voie de presse. Voy. par ex *Le Soir* du 16 avril 2025.
2. https://brusselhelp.org/images/Rapport_denombrement_2022_FR.pdf, p. 29.
3. OBSERVATOIRE DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL, *Tableau de bord de la santé en région bruxelloise*, 2024, p. 13.
4. FEDASIL, Réseau d'accueil : chiffres-clés 2023, en ligne le 13/02/2024.
5. Bruxelles Logement, tiré d'une étude du Brussels Studies Institute, en ligne le 22/11/2024.
6. *Le Soir* du 8 juin 2024.
7. urlr.me/5ctf72
8. O. DE SCHUTTER, « Briser le cycle : Mettre fin à la criminalisation du sans-abrisme et de la pauvreté Une étude de deux rapporteurs spéciaux de l'ONU », Rev. dr. fond. et pauvreté, 2024/3, p. 110.
9. Loi du 12/01/1993 contenant un programme d'urgence pour une société plus solidaire, M.B., 4/02/1993, qui instaure aussi le pouvoir de réquisition d'immeubles dans le chef des Bourgmestres.
10. S. HANCART, « La répartition des compétences et le fédéralisme coopératif en matière de sans-abrisme à Bruxelles : des cache-misères ? », Rev. dr. fond. et pauvreté, 2024/2 (avril 2024), p.45.
11. Déclaration gouvernementale, 4/02/2025, Doc., Ch., 2024-2025, n°56-0020-001, pp. 82 et 169.
12. https://brusselhelp.org/images/Masterplan_Sortie_Sans-chez-soirisme_RBC_2024_FR.pdf
13. Ordonnance du 16/05/2024 relative à la politique de prévention en santé.
14. Art. 19/1 et s. du Code bruxellois du logement.
15. Pour envisager des collaborations avec celle-ci : <https://be.brussels/fr/logement/interview-avec-la-cellule-controle-du-service-regional-des-logements-inoccupes>
16. D. RENDERS, *Droit administratif général* (4^e ed.), Bruxelles, Larcier, 2022, p. 129.
17. C.E. (VI réf.), n°100.705, Kocyigit ; C.E. (XIII réf.), n°115808, 12/02/2003, Leroy et Postiau ; C.E. (VI réf.), n° 195.360, 16/07/2009, Peluso ; C.E. (VI réf.), n° 214.277, 29/06/2011, Jeanty.
18. CE, n°260.117, 13/06/2024, L.C et Z.B. ; C.E., n°261.377, 19/11/2024, M.D., F.I et B.K.
19. N. BERNARD, « Relogement suite à un arrêté d'inhabitabilité », *Trait d'Union*, 2003/9.
20. C.E., n° 237.492, 24/02/2017, Alomene.
21. C.E., n°253.096, 24/02/2022, De Manuel Carmona.
22. Pour plus de précisions, voy. urlr.me/TbNefA, N. BERNARD, « Les occupations précaires : guide juridique et pratique », JurimPratique, 2017/2.
23. Pour plus d'adresses, voy. www.ama.be
24. Pour un cas, voy. C.E., n°259.709, 13/05/2024, Fedasil.
25. Art. 12, a. 2 du Code bruxellois du logement.
26. C.E., n°261.377, 19/11/2024, M.D., F.I et B.K.

> Céline Grimberghs, Conseillère à la Fédération des CPAS de Brulocalis

AIDE MÉDICALE URGENTE : LA SANTÉ EST-ELLE ENCORE UN DROIT ?

Il y a quatre ans, nous posions la question lors d'un webinaire que nous organisions. À l'époque déjà, la réponse, affirmative, semblait aller de soi. Mais... entre le droit inscrit dans les textes et la réalité sur le terrain, l'écart se creuse.



© Shutterstock

Le droit à la santé est reconnu tant par les textes internationaux – comme la Déclaration universelle des droits de l'homme ou les statuts de l'OMS – que par la **Constitution belge**, via son article 23, qui garantit le droit à un niveau de vie décent, comprenant notamment **le droit aux soins de santé**. Mais pour certaines catégories de la population, y accéder relève plutôt du chemin de croix que de la promenade de santé.

QUAND L'ACCÈS AU SOIN DEVIENT UN PARCOURS D'OBSTACLES

Personnes en séjour précaire, sans domicile fixe, malades chroniques isolés, personnes âgées dépendantes... Nombreux sont les publics qui rencontrent, **au quotidien**, des difficultés pour faire valoir leur droit à la santé.

Les causes sont multiples : procédures administratives complexes, manque d'informations, obstacles linguistiques, précarité numérique, absence de réseau, peur d'être signalé ou expulsé... Tant de freins qui **disqualifient l'accès aux soins**, souvent avant même qu'il ait été tenté.

Cette situation génère un paradoxe : alors que la Belgique est l'un des pays où la qualité des soins est objectivement élevée, **l'accès à ces soins demeure inégal**.

L'AIDE MÉDICALE URGENTE, UN DROIT DE DERNIER RECOURS

Dans ce contexte, l'**Aide médicale urgente** (AMU) devrait jouer un rôle de filet de sécurité pour celles et ceux qui n'ont droit à rien d'autre. L'AMU, c'est un **mécanisme de solidarité** destiné aux personnes sans titre de séjour, leur permettant d'accéder à des soins de santé – pas seulement en cas d'urgence, contrairement à ce que le nom laisse croire, mais également pour des **soins chroniques ou préventifs**, sur base d'une attestation médicale.

Depuis le 22 mai 2025, date de publication du rapport de la **Cour des comptes**, l'AMU est revenue au cœur du débat public. Les titres de presse ont abondé, souvent simplificateurs, face à une réalité beaucoup plus nuancée. Car si l'AMU est un **droit fondamental**, sa mise en œuvre, elle, peut sembler **complexe**.

UN SYSTÈME LOCALEMENT EXÉCUTÉ, FÉDÉRALEMENT PILOTÉ

L'AMU repose sur un principe clair : les CPAS interviennent financièrement dans les frais médicaux des personnes en séjour irrégulier. Si ces dépenses sont en principe remboursées par le SPP Intégration sociale, autorité fédérale compétente, la mise en œuvre concrète du dispositif repose entièrement sur les CPAS. Ces derniers en assument également les coûts indirects, tels que les charges en ressources humaines, les frais non couverts par l'INAMI, ainsi que l'ensemble du traitement administratif des dossiers.

Et c'est là que le bâton blesse : **lourdeurs administratives, exigences renforcées en matière d'enquête sociale, délais de traitement**, pression croissante sur les travailleurs sociaux... Autant d'éléments qui transforment ce droit en **parcours du combattant**.

La **Fédération des CPAS bruxellois** alerte depuis des années : les retards ou refus d'accès ne sont **pas le fruit d'un désintérêt ou d'une mauvaise volonté**, mais bien les conséquences d'un système **trop complexe, trop lent, et sous-doté en moyens humains**.

UNE PRÉVENTION TROP SOUVENT ABSENTE

Le chiffre est frappant : **85 % des dépenses AMU concernent des soins hospitaliers**, contre 11 % dans la population générale. Cela révèle une évidence : **les soins de première ligne sont trop peu accessibles**, ce qui pousse les personnes à se rendre directement aux urgences, au moment où leur état de santé s'est déjà fortement dégradé. Une solution plus coûteuse, moins humaine, et moins efficace à long terme.

Dans une étude publiée en **décembre 2024**, la Fédération proposait justement de **réorienter l'AMU vers plus de prévention** : simplification des procédures pour les soins ambulatoires, renforcement du rôle des prestataires de pre-

mière ligne, incitations à une approche préventive, etc. (Voir à ce sujet l'article « [Aide médicale urgente, quand prévention rime avec raison](#) » publié en 2024 dans le Trait d'Union n°141).

UN DROIT QUI NÉCESSITE DES CONDITIONS D'EXERCICE EFFECTIVES

La question du droit à la santé reste particulièrement pertinente dans le contexte actuel, marqué à la fois par des inégalités sociales persistantes et par une complexité croissante des dispositifs administratifs.

Si le droit aux soins est reconnu par les textes légaux et internationaux, son accessibilité réelle dépend largement de la manière dont il est mis en œuvre. Or, cette mise en œuvre suppose une collaboration étroite entre les différents acteurs concernés : professionnels de la santé, services sociaux, pouvoirs publics, associations et institutions.

Pour garantir l'effectivité de ce droit, il est essentiel de privilégier des approches coordonnées, de simplifier les procédures, et de recentrer les politiques sur l'accès aux soins et la collaboration plutôt que sur la logique de contrôle. **La prévention, en particulier, doit occuper une place centrale**, afin d'éviter que les personnes concernées n'accèdent au système de soins qu'en situation d'urgence.

Ainsi, le respect du droit à la santé ne dépend pas uniquement de sa reconnaissance formelle, mais bien des conditions concrètes permettant son accès pour l'ensemble de la population, y compris les publics les plus précarisés. 

Outre ce mécanisme visant à favoriser l'accès au service ambulatoire, la Fédération des CPAS rappelle, dans ses travaux, plusieurs recommandations :

- **Renforcer le rôle du SPP Intégration sociale** dans l'accompagnement des CPAS, notamment par le biais de formations, d'un suivi des pratiques, de l'instauration d'une fonction de médiation et de la mise en place d'audits constructifs plutôt que purement contrôlants.
- **Publier une circulaire** clarifiant la position du SPP IS concernant les éléments de l'enquête sociale sur lesquels les CPAS peuvent se baser pour l'octroi de l'aide relative aux frais médicaux.
- **Créer un subside fédéral** en faveur des CPAS, via un mécanisme comparable à celui prévu à l'article 40 de la loi DIS, afin de couvrir la charge de travail liée au traitement des demandes d'intervention dans les frais médicaux et pharmaceutiques à charge de l'État fédéral.
- **Généraliser et faciliter l'utilisation du logiciel Mediprima** pour l'ensemble des prestataires de soins, dans le but de simplifier la charge administrative liée à la gestion de l'Aide Médicale Urgente (AMU).
- **Adapter le cadre législatif à la jurisprudence belge**, notamment en matière de séjour touristique, qui condamne systématiquement les CPAS à intervenir dans le paiement des factures hospitalières, alors même que le cadre législatif actuel ne le prévoit pas.

ERRATUM

Dans l'article intitulé *Une parité stagnante dans les organes communaux bruxellois*, publié dans notre magazine Trait d'Union n°142, p.21, une erreur s'est glissée dans le graphique « Collège – répartition générée (y compris bourgmestre) ». En effet, le collège de Koekelberg se compose de 6 femmes et 2 hommes (et non 5 femmes et 3 hommes). Nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous excuser pour cette erreur.

Par ailleurs, les collèges des communes de Schaerbeek et Saint-Josse-ten-Noode ayant été constitués, vous retrouverez l'article mis à jour sur notre site internet.



Le partenaire des administrations communales et des CPAS

ENTREPRISE DE TRAVAIL ADAPTÉ DEPUIS 1919

Nos services :

- Fourniture et impression papier
- Mise sous enveloppe des taxes
- Dépôts postaux
- Reliure de livres et registres de PV
- Enlèvement et destruction d'archives
- Numérisation de documents

Valorisation de nos factures auprès de l'AVIQ, [contactez-nous](#) !

Plus de 60 communes et CPAS, font relier leurs registres de délibérations au sein de notre atelier de reliure.

Plus de 50 communes externalisent l'impression et l'expédition des AER dans notre ETA.

Plus de 30 communes et CPAS ont fait appel à notre service d'enlèvement et de destruction d'archives.

Devis gratuits
à l'adresse e-mail
eta@lalumiere.be



ETA La lumière



> Propos recueillis par William Verstappen, Conseiller chez Brulocalis

PARADIGM ET BRUXELLES CONNECTIT : RÉPONDRE AUX DÉFIS IT

Protection des données (RGPD), cybersécurité, intelligence artificielle, gestion des infrastructures numériques : les pouvoirs locaux sont confrontés aux mêmes défis que les administrations régionales. Actuellement Directeur Général de Bruxelles ConnectIT et Directeur ad intérim de Paradigm, Marnix Tack a répondu aux questions de Brulocalis.



> Marnix Tack

Brulocalis : quelles sont les missions respectives de Paradigm et Bruxelles ConnectIT ?

Marnix Tack : « Paradigm et Bruxelles ConnectIT sont toutes deux des **administrations publiques régionales**, sous la tutelle du Ministre de la Transition numérique et opérant dans le même domaine d'activité, avec certaines missions similaires. Néanmoins, elles se distinguent par leurs statuts respectifs et leurs expertises spécifiques.

Composée de 70 collaborateurs de Paradigm et 30 fonctionnaires, **Bruxelles ConnectIT**

possède cinq pôles d'expertise aux compétences distinctes, qui interviennent à la fois au niveau régional et au sein du Service Public Régional de Bruxelles (SPRB) :

- **La coordination informatique des 8 administrations du SPRB**, qui inclut la planification, le développement et le suivi de projets IT ainsi que leur potentielle mutualisation. Cela inclut l'intégration des aspects de gestion des données et de cybersécurité.
- **La simplification administrative et la gestion de la relation avec les usagers** relèvent des compétences de l'agence easy.brussels, une des directions de Bruxelles ConnectIT. L'agence est reconnue pour ses initiatives telles que la mise en œuvre d'une stratégie d'accueil multicanale ainsi que son rôle dans le projet Bruxelles Numérique et la publication du guide explicatif, entre autres.
- **L'archivage régional** est assuré par la Direction ConnectMemory, qui constitue le centre d'archivage principal de la Région de Bruxelles-Capitale (RBC) et traite de nombreux défis, notamment ceux relatifs à l'archivage électronique.

• **Les plateformes SAP Régionale et SAP-HR Régionale**, c'est-à-dire la centralisation des processus comptables et paiement des salaires (HR-paie), tant pour le SPRB que pour d'autres Services Publics régionaux (SPR) ou Organismes d'Intérêt Public (OIP). Une équipe spécialisée a été mise en place au sein de Bruxelles ConnectIT afin de développer les compétences internes nécessaires pour gérer ces deux plateformes et intégrer un grand nombre d'organismes publics dans ce système.

• Le Single Service Point, enfin, est un espace, à la fois physique et digital, qui **fournit un soutien informatique au personnel du SPRB** (fourniture et réparation de matériel et de licences, helpdesk, etc.). Cela vise à assurer une maturité digitale homogène et à renforcer la sécurité technologique pour toutes les administrations du SPRB.

Quant à **Paradigm**, il s'agit du bras technologique de la RBC. L'organisme joue un rôle central dans la transformation numérique du territoire, grâce à l'engagement quotidien de ses 600 collaborateurs dont environ la moitié est détachée chez ses clients.

En effet, Paradigm **pilote la stratégie numérique régionale et accompagne l'ensemble des administrations et organismes publics dans leurs projets IT**, en veillant à une transition digitale inclusive, durable et cohérente. Ses missions s'articulent autour de plusieurs axes :

1. **coordination** stratégique et réglementaire des politiques numériques régionales ;
2. **gouvernance** des données et des outils numériques, en étroite concertation avec les acteurs publics ;
3. **définition** de standards et de directives communes, pour un écosystème numérique harmonisé ;
4. **gestion** des infrastructures, des réseaux et de la cybersécurité ;
5. **participation à des projets** d'innovation et de recherche pour renforcer l'expertise publique.

Paradigm développe et met à disposition des solutions mutualisées, telles que :

- des **outils** facilitant la modernisation des services publics (IRISbox, BOS, ITSM, Notero, HMS, SoftHR, NOVA, etc.) ;
- des **plateformes** améliorant l'interaction entre citoyens et administrations (MyPermit, FixMyStreet, be.brussels, CRM, etc.) ;
- des dispositifs favorisant une gestion responsable et durable des ressources numériques (service d'accompagnement en numérique responsable, Bureau des Achats Numériques) ;
- des initiatives promouvant l'innovation, la transparence et l'inclusion numérique.

Enfin, grâce à sa structure opérationnelle [IRIS-team](#), Paradigm est également en mesure de fournir des ressources IT qualifiées et un accompagnement technique de proximité aux entités publiques régionales ou locales. »

Quels sont leurs liens avec les pouvoirs locaux ?

MT : « Les enjeux auxquels sont confrontés les pouvoirs locaux sont plus que probablement similaires à ceux rencontrés par les administrations régionales, notamment en matière de cybersécurité, d'archivage (digital ou non) des informations, de maturité digitale, d'accompagnement des publics dans l'utilisation d'outils digitaux, etc.

Paradigm entretient une relation étroite avec les pouvoirs locaux de la RBC, notamment à travers le programme **WePulse**, un projet structurant d'informatisation des communes et des CPAS bruxellois.

Mandaté par le Gouvernement régional et développé en partenariat avec Bruxelles Pouvoirs Locaux, WePulse vise à **renforcer la modernisation des pouvoirs locaux**, tout en favorisant la mutualisation des efforts, des outils et des ressources. Il s'agit d'un programme pensé pour les pouvoirs locaux, avec eux et par eux, dans une logique de gouvernance participative¹.

Concrètement, WePulse propose aux communes et CPAS une suite logicielle unifiée, hébergée de manière sécurisée dans le cloud, couvrant des domaines aussi variés que :

- la gestion financière (comptabilité, taxes, recettes),
- la gestion des ressources humaines,
- la gestion des dossiers sociaux.

Cette approche permet aux pouvoirs locaux de réduire la complexité et les coûts de leurs systèmes d'information, tout en valorisant une image de proximité et de qualité de service auprès des citoyens, entreprises et partenaires.

De son côté, Bruxelles ConnectIT a contribué à divers projets et missions au profit des pouvoirs locaux :

- grâce à l'expertise fournie par easy.brussels dans le cadre de Bruxelles Numérique;
- par la mise à disposition d'un catalogue de formations en lien avec la simplification administrative, en partenariat avec l'ERAP;
- en accompagnant l'administration Bruxelles Pouvoirs Locaux lors de la mise en œuvre de la liste électorale automatisée ADELE. Conçu par Bruxelles Pouvoirs Locaux et Bruxelles ConnectIT, cet outil centralise les informations électorales afin de faciliter les opérations le jour des élections. Ce projet a connu un tel succès que le SPF Intérieur a également exprimé son intérêt pour l'outil. »

De quelle manière Bruxelles ConnectIT et Paradigm pourront-ils les soutenir et les accompagner pour répondre aux défis de l'IT ainsi que du RPDG, de la Cybersécurité, de l'IA... ?

MT : « Dans un contexte technologique en constante évolution, les communes et CPAS sont confrontés à de nombreux défis : protection des données (RGPD), cybersécurité, intelligence artificielle, gestion des infrastructures numériques, etc.

Paradigm, via des programmes comme WePulse et grâce à son expertise transversale, agit comme facilitateur et partenaire de confiance pour accompagner les pouvoirs locaux dans ces enjeux critiques :

- en proposant des solutions sécurisées et conformes aux normes RGPD, hébergées dans un environnement régional maîtrisé ;
- en assurant un accompagnement technique et stratégique, y compris dans les phases de transformation numérique et de gestion du changement ;
- en facilitant l'adoption d'outils innovants, notamment dans l'analyse des données ;
- en apportant un soutien en cybersécurité et en formant les administrations aux bonnes pratiques de gestion des risques numériques ;
- en promouvant une approche responsable de la transformation digitale, notamment via des actions concrètes en faveur d'un numérique inclusif et durable.

De plus, Bruxelles ConnectIT, notamment easy.brussels, reste disponible pour le partage de bonnes pratiques dans ses divers domaines de compétence. La complémentarité entre Pa-

radigm et Bruxelles ConnectIT renforce cette capacité d'action auprès des administrations locales, avec un objectif commun : améliorer concrètement la vie des citoyens. » 

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les administrations régionales disposent de différents statuts, leur permettant une plus ou moins grande autonomie de gestion.

Un **Service Public Régional (SPR)** est une administration directement intégrée à la structure de l'État régional. Différents SPR existent, mais celui qui nous intéresse dans cet article est le Service Public régional de Bruxelles (SPRB). Cet organisme « coupole » est composé de 8 administrations publiques : Bruxelles Mobilité, Bruxelles Logement, Bruxelles Pouvoirs Locaux, Bruxelles Synergie, Brussels International, Bruxelles Economie et Emploi, Bruxelles Synergie et **Bruxelles ConnectIT**. À ce titre, les services dits « transversaux » sont mutualisés pour l'ensemble des 1600 agents travaillant pour le SPRB, quelle que soit leur administration.

Un **Organisme d'Intérêt Public (OIP)** est une personne morale de droit public créée par une **ordonnance** (ou décret/loi) pour gérer une mission de service public, mais avec une **autonomie de gestion** plus ou moins grande selon son type.

Les administrations disposant de ce statut sont nombreuses et compétent **Paradigm** parmi leurs rangs.

¹ Brulocalis siège dans deux de ses organes de gouvernance : le COMIGOV, qui réunit les représentants des pouvoirs locaux, et le COMEX, qui donne les impulsions, les orientations du projet et au sein duquel notre association soutient et accompagne les deux représentants des communes et des CPAS

> Nina Ramos, Conseillère mobilité chez Brulocalis

DES TRANSPORTS PUBLICS POUR TOUS ?

Imaginez un bus qui arrive pile à l'heure... mais dont l'arrêt est perché sur un trottoir impraticable en fauteuil roulant. Ou un métro flambant neuf et confortable mais sans ascenseur pour y accéder. Ce sont précisément ces types d'obstacles que deux études menées durant l'été 2024 et l'hiver 2025 par Brussels Studies ont choisi d'analyser. Leurs conclusions sont claires : des améliorations restent nécessaires.

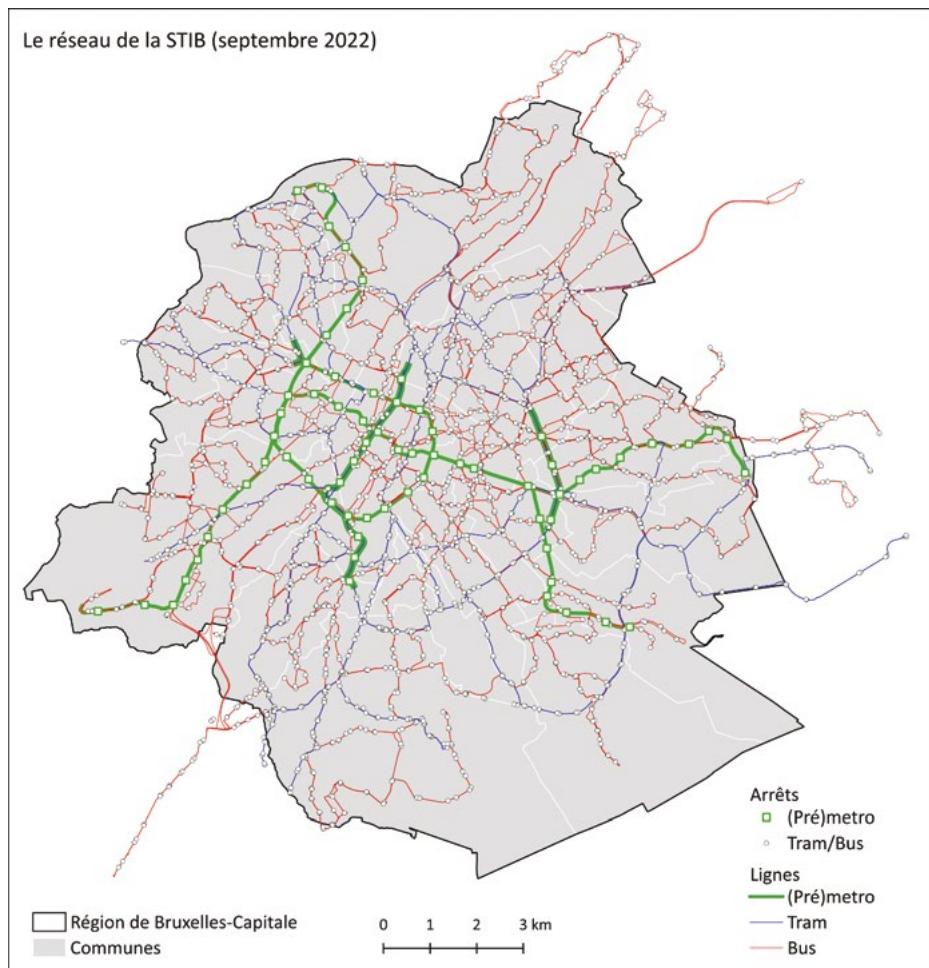
La première étude s'est penchée sur les arrêts eux-mêmes, avec 2.487 arrêts de surface et sous-terrain analysés. Elle s'est basée sur neuf critères de contraintes¹ de mobilité issus des informations suivantes : accessibilité de plain-pied, présence de lignes podotactiles, absence de lacune, revêtement du sol, informations visuelles et sonores, abris avec siège, toilettes à proximité, absence d'escaliers/escalators, simplicité des cheminements, etc.). À cela s'ajoutent des entretiens de terrain avec des personnes concernées, associations et acteurs institutionnels.

Verdict ? Malgré les efforts réalisés ces dernières années, trop d'arrêts restent inadaptés aux réalités des personnes à mobilité réduite. L'accessibilité est hautement variable d'un arrêt à l'autre. Certaines lignes de tram ou de bus bénéficient d'un aménagement relativement satisfaisant, mais de nombreux arrêts (notamment souterrains) cumulent les obstacles.

«31,9% = part de la population dont la mobilité est réduite³».

Plusieurs grands enjeux ressortent de l'analyse :

- une accessibilité qui n'est pas répartie équitablement sur le territoire, certains quartiers sont mieux desservis que d'autres ;
- une absence de géographie claire du degré d'inclusivité des arrêts (particulièrement pour les arrêts de surface) ;
- une gouvernance qui est fractionnée, une grande variété d'acteurs coresponsables (STIB, Bruxelles Mobilité, communes...) ;
- un parc hétérogène, avec plus de 30 modèles d'arrêts différents, forte diversité en fonction de l'époque de construction² ;
- un manque d'information (peu de littérature sur la mobilité des personnes en situation d'handicap), ce qui entraîne un certain capacisme (tendance à ignorer les personnes en situation de handicap) dans la planification des transports ;



DES TRAJETS PLUS LONGS, PLUS COMPLEXES

La seconde étude, véritable première en son genre, a quantifié les écarts de temps de parcours vers 20 destinations clés (universités, hôpitaux...) en fonction des contraintes spécifiques des usagers : nécessité d'un accès de plain-pied, de lignes guides podotactiles ou de trajets sans escaliers.

Le résultat est sans appel : les personnes concernées doivent souvent parcourir plus de distance, effectuer davantage de correspon-

dances, et leur trajet prend significativement plus de temps. Le métro, pourtant réputé rapide et efficace, représente en réalité l'un des principaux obstacles. Mal adapté aux besoins des personnes à mobilité réduite, il augmente considérablement les déficits d'accessibilité, notamment à cause de correspondances longues, de manque d'ascenseurs fonctionnels, et de signalétiques peu inclusives.

Les chercheurs soulignent que les constats qui sont faits dans l'étude, pourtant déjà représentatifs d'une situation déséquilibrée, peuvent être considérés comme optimistes car ils ne

prennent pas en compte les imprévus comme les pannes d'ascenseur, les rampes de bus défectueuses, les cheminements mal entretenus...

UNE MOBILITÉ PLUS INCLUSIVE À BRUXELLES ?

Ces deux études nous permettent d'avoir un aperçu réaliste du quotidien des personnes en situation de handicap. L'approche des temps de trajet met en évidence qu'il n'est plus possible de penser l'accessibilité uniquement arrêt par arrêt. Au contraire, les parcours dans leur ensemble doivent être repensés, du pas de la porte, en passant par le quai, par le transport lui-même et l'arrivée à la destination.

«9% = part de la population âgée de 15 à 64 ans fortement limitée dans ses activités quotidiennes en raison d'un handicap ou de problème de santé de longue durée⁴».

Les personnes à mobilité réduite doivent souvent faire des détours, prendre plus de correspondances, et faire face à des petits obstacles (une marche trop haute, un plan illisible, ou un ascenseur en panne) qui rendent un trajet... impossible.

Les chercheurs ne se contentent pas de faire les constats, ils proposent également des solutions afin d'améliorer l'expérience de mobilité pour les personnes en situation d'handicap.

En voici quelques-unes :

- ▶ Créer une application ou plan interactif des itinéraires vraiment accessibles.
- ▶ Prioriser les zones stratégiques (comme les hôpitaux ou universités).
- ▶ Former le personnel et impliquer les personnes concernées dès la conception des projets.

Ce que révèlent ces études, c'est qu'on ne peut plus penser l'accessibilité comme un bonus, mais comme une exigence de justice sociale, un droit fondamental. Car rendre les transports inclusifs, ce n'est pas uniquement adapter les infrastructures. C'est aussi penser la ville autrement, dès la conception, en associant les personnes concernées à chaque étape, une ville avec tout le monde et pour tout le monde ! 



Plus d'informations :

Frédéric Dobruszkes, Martin Grandjean et Arthur Nihoul, «Des transports publics pour tous (suite) ? Les trajets dans Bruxelles pour les personnes en situation de handicap», *Brussels Studies* [En ligne], Collection générale, document 200, mis en ligne le 16 février 2025

Frédéric Dobruszkes, Martin Grandjean, Arthur Nihoul et Julien Descamps, «Des transports publics pour tous ? Une évaluation des arrêts de la STIB à Bruxelles», *Brussels Studies* [En ligne], Collection générale, document 193, mis en ligne le 23 juin 2024

Observatoire de la Mobilité régionale : <https://data.mobility.brussels/home/fr/observatoire/accessibilite/>

1 Le détail des contraintes ici : <https://journals.openedition.org/brussels/docannexe/image/7662/img-3.png>

2 Les arrêts plus anciens souffrent d'un héritage urbanistique validiste, où la norme supposée est celle de l'usager valide.

3 Selon l'enquête BELDAM, disponible sur le site du SPF Mobilité et Transports

4 Selon l'analyse «Participation au marché du travail et problèmes de santé ou handicap» disponible sur le site de Statbel

Le CRR.

Votre partenaire recherche et développement en construction routière et aménagement des voiries.

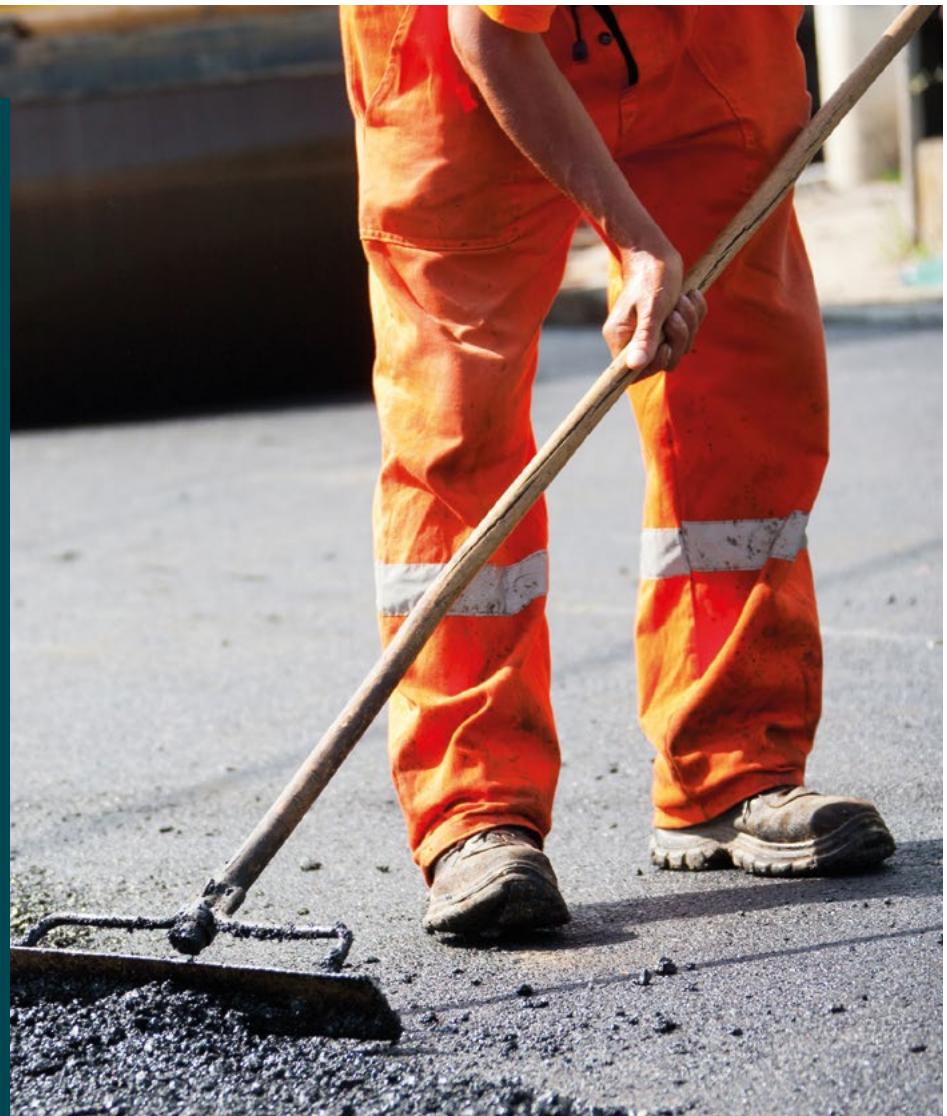
N'attendez plus et faites appel au CRR.

Nous sommes votre partenaire dans tous vos travaux de route.

Pour en savoir plus:

www.brrc.be

Ou scannez le code suivant:



Le saviez-vous ?

Assistances

Nous réalisons près de **700 interventions par an**. Nos experts techniques sont là pour vous sur le terrain ou à distance. Ils vous fourniront toutes les recommandations et les meilleures pratiques.

Formations

Plus de **100 formations en ligne et présentiel** sont disponibles. Nos formations sont accessibles à tous les niveaux de connaissance routière. Certaines formations sont même certifiantes.

Essais

Un carottage ? Une mesure... Vos prescriptions des cahiers des charges sont bien respectées ? Nous disposons de **nombreux équipements sur le terrain** mais aussi en laboratoire. Nous réalisons les essais* pour vous.

Publications

Plus de 120 ouvrages sont à votre disposition. Des codes de bonnes pratiques, méthodes de mesure, règlements, ...



Centre de recherches routières
Ensemble pour des routes durables

* Certains essais sont payants.

> Propos recueillis par le service Communication de Brulocalis

« MANDATAIRES SOUS PRESSION, COLLECTIVITÉS EN MUTATION : ETHIAS EST LÀ POUR VOUS »

Philippe Lallemand, CEO d'Ethias, dont la dernière interview en ces pages date de 2023¹, nous explique ici comment Ethias veut continuer à se positionner comme le partenaire incontournable des pouvoirs locaux et être au plus près des décideurs dans chaque région.



> Le nouveau siège d'Ethias, au sein de l'éco-quartier de Coronmeuse (Liège)

Brulocalis : Ethias se présente aujourd'hui comme un vrai groupe multifacettes. Comment expliquez-vous cette évolution ?

Philippe Lallemand : « Ces dernières années, le monde a été marqué par des évolutions rapides, profondes, parfois inattendues... mais aussi par de formidables opportunités. Chez Ethias, nous avons choisi de les saisir pleinement. Elles nous ont permis de nous réinventer, d'innover et, surtout, de créer de la valeur autrement, sans jamais perdre de vue notre mission d'assureur.

Nous sommes aujourd'hui une entreprise centenaire, solidement ancrée dans l'économie belge, mais aussi résolument tournée vers l'avenir. Présente lors des grands moments – comme la crise covid ou les inondations – Ethias a toujours répondu « présente » aux côtés des citoyens et des pouvoirs publics.

Notre croissance s'est appuyée sur une diversification stratégique : au-delà de notre métier

d'assureur, nous avons développé de nouvelles expertises pour devenir un écosystème complet au service des particuliers, des entreprises et des collectivités.

Avec plus de 5.500 collaborateurs, jusqu'à 200 recrutements annuels, le groupe Ethias enregistre un encaissement de 3,5 milliards d'euros et un résultat net de 301 millions. Ethias Insurance est à présent le 3^e assureur du pays et notre filiale NRB est également le 3^e fournisseur TIC de Belgique.

Notre force réside donc dans le collectif, les synergies internes, et cette capacité à conjuguer innovation et proximité. C'est ce qui nous permet aujourd'hui d'offrir des solutions complètes : assurance, réassurance, services numériques, leasing ou encore pensions complémentaires. Cela passe par une solution d'assurance ou par notre Fonds de pension multi-employeurs Ethias Pension Fund qui accompagne déjà plus de 400 employeurs et 115.000 affiliés dans la gestion de leurs régimes de retraite. À travers des projets comme CityForward, Go Fiber ou Sparki, nous accompagnons également les transitions stratégiques des acteurs publics. »

Le renouvellement de votre identité visuelle est-il le reflet de cette évolution stratégique ?

PL : « Exactement. Cette transformation en profondeur devait être rendue visible. Il était temps d'aligner notre image sur ce que nous sommes devenus : une groupe fort, moderne et profondément humain.

Nous avons donc fait le choix d'une marque unifiée, accessible, porteuse de sens. Au cœur de cette nouvelle identité visuelle : le « H » d'Ethias. Bien plus qu'une lettre, ce H est un emblème. Il incarne notre engagement envers l'Humain, la solidarité et la proximité que nous cultivons avec nos 1,2 million de clients particuliers et 43.000 clients publics et entreprises.

Il reflète notre ambition d'être plus qu'un assureur : un partenaire engagé dans les grandes transitions sociétales. Il symbolise aussi notre ancrage local, renforcé par nos 37 bureaux et notre réseau d'inspecteurs sur le terrain.

Ce évolution visuelle n'est donc pas qu'un changement esthétique : elle traduit notre évolution, notre vision, et notre volonté d'incarner une

¹ Ethias : l'assureur partenaire des pouvoirs locaux, Magazine Trait d'Union n°132, janvier-février 2023, <https://brulocalis.brussels/sites/default/files/2023-02/tub-132-fr.pdf>



> Philippe Lallemand, CEO d'Ethias

marque forte, cohérente et pleinement connectée aux enjeux de demain. »

Comment cernez-vous la réalité du quotidien des mandataires ?

PL : « Je pense que le quotidien des mandataires devient de plus en plus exigeant, marqué par une charge de travail croissante et des responsabilités accrues. Ils doivent naviguer dans un contexte d'urgence permanent, souvent isolés en raison de la diminution de la présence et du soutien de nombreux partenaires, que ce soit en termes de conseils, d'analyses ou de soutien financier.

Parallèlement, ils sont de plus en plus sous les feux des projecteurs médiatiques et politiques. La complexité de leur fonction a véritablement augmenté, notamment depuis la crise covid. Dans ce contexte, Ethias, partenaire historique et majeur des collectivités publiques, souhaite réellement maintenir des interactions régulières afin d'apporter le soutien nécessaire au bon fonctionnement de nos collectivités. »

Il y a aussi des inquiétudes liées à l'inassurabilité des pouvoirs locaux. Quelle est votre position sur le sujet ?

PL : « Effectivement, je le comprends tout à fait, surtout avec la multiplication des événements climatiques extrêmes souvent très médiatisés. Que ce soit en France ou aux États-Unis, de nombreux assureurs ne veulent déjà plus offrir de couvertures dans des zones exposées. Pour moi, c'est un abandon de poste qui fragilise le rôle économique et sociétal des assureurs à l'égard des biens et des personnes.

Notre rôle, comme assureurs, est fondamental dans ces situations. Nous devons trouver et mettre en place dès maintenant des solutions pour protéger au mieux les citoyens, les entreprises et la société dans son ensemble. Comme je le clame depuis le début de la pandémie de covid, la « fusée à 4 étages » doit vraiment s'opérationnaliser. Les assureurs doivent assurer, les réassureurs réassurer, un partenariat public-privé doit être mis en place, et même si cela n'est

pas simple, l'échelon européen doit être un espace de solution et d'entraide.

Cette collaboration est cruciale pour garantir la résilience de nos communes face aux catastrophes climatiques et autres crises.

Il faut aussi savoir que nous sommes les seuls à encore répondre à tous les marchés publics, de manière globale. »

Quelles sont aujourd'hui les solutions pour aider les communes bruxelloises à faire face aux défis actuels ?

PL : « Les solutions sont nombreuses et nos inspecteurs sont là pour entendre les préoccupations et les besoins des collectivités afin de les conseiller au mieux. Nous proposons des produits assurantiels tant en Vie (avec des solutions de pension pour le 1^{er} pilier, le 2^e pilier et le 3^e pilier), qu'en Non-Vie (incendie, responsabilité civile, auto, mobilité multimodale, accidents du travail, soins de santé, cyber...). Nous proposons également toute une série de services, que ce soit la prévention en incendie, des formations sur un grand nombre de thématiques, des audits en matière de gestion des risques (via Ethias Services), le leasing de véhicules électriques (via Ethias Lease), la gestion de fonds de pension (via Ethias Pension Fund) ou encore des solutions IT via les entités du groupe NRB (développement d'applicatifs, IA, transformation digitale...).

Nos solutions évoluent en continu, en tenant compte de ce que vivent nos assurés au quotidien, mais aussi des évolutions légales et de la jurisprudence. Par exemple, en matière de responsabilité civile, nous faisons évoluer nos couvertures et garanties pour mieux répondre aux besoins des pouvoirs locaux. »

L'empreinte sociétale et environnementale est-elle toujours importante pour vous, malgré l'urgence de combattre les défis financiers futurs ?

PL : « Absolument, chez Ethias, la durabilité est un pilier fondamental de la stratégie d'entreprise. Elle s'intègre dans tous les aspects de notre métier pour un impact durable sur la société d'aujourd'hui et de demain. Je pense aux impacts environnementaux via nos plans Net-Zero, nos investissements durables, le soutien à l'économie belge...

À titre d'exemple concret et en lien avec l'actualité, le 12 juin dernier, nous avons dévoilé les lauréats de la 4^e édition des Ethias Solidarity Awards. Une enveloppe de 300.000 euros sera répartie entre les projets sélectionnés, tous engagés dans la lutte contre la précarité des

jeunes. Sur les 233 candidatures reçues, 64 provenaient de CPAS et d'ASBL bruxelloises. À ce jour, Ethias a déjà investi plus d'un million d'euros dans cette cause. »

Comment anticipiez-vous les évolutions futures du coût du risque, notamment en lien avec le changement climatique / la cybercriminalité / les pandémies ?

PL : « Chez Ethias, le coût du risque est anticipé à travers une stratégie proactive face aux grands enjeux systémiques. Le changement climatique pousse à une réforme du cadre législatif et à des investissements massifs dans la résilience, comme en témoignent les actions post-inondations de 2021.

La cybercriminalité, en forte croissance, impose une adaptation continue des couvertures et une coopération renforcée avec les autorités. Les pandémies restent également intégrées dans les scénarios de gestion des risques.

Ethias combine ainsi prévention, innovation et partenariat public-privé pour renforcer sa solidité face à ces défis. »

Quel regard portez-vous sur Brulocalis ?

PL : « Brulocalis joue un rôle stratégique en défendant les intérêts des pouvoirs locaux au niveau fédéral, régional et communautaire mais aussi en contribuant à la simplification administrative, à la digitalisation, et à la promotion de la démocratie locale. Un aspect essentiel de ses services est le travail réalisé par son service d'études, l'organisation de colloques, et les nombreuses publications pour les mandataires et le personnel des administrations. Cette source d'informations est indispensable pour professionnaliser toujours davantage le service offert à la population par les élus et les administrations. Ce travail est de grande qualité, et chez Ethias, nous nous référons souvent aux documentations de Brulocalis. »

Pour conclure, quel message souhaitez-vous faire passer auprès de nos membres ?

PL : « Ils réalisent un travail d'intérêt général. Un travail difficile dans un environnement complexe, caractérisé par des évolutions réglementaires régulières, des contraintes budgétaires et des fluctuations au niveau économique. Pour tout cela, je les remercie sincèrement. Dans ce contexte, le groupe Ethias réaffirme son engagement aux côtés des pouvoirs locaux : renforcer nos partenariats, soutenir activement les projets, proposer des solutions concrètes face aux enjeux du terrain et être présent quoiqu'il arrive. » 

VOS INSPECTEURS ETHIAS À Bruxelles

HEAD OF SALES | PUBLIC, NON PROFIT & CORPORATE WALLONIE-BRUXELLES



FRANÇOISE LÉONARD
0477/41.71.63
francoise.leonard@ethias.be

HEAD OF SALES PUBLIC & NON PROFIT BRUSSELS



PHILIPPE MELAERTS
0475/98.47.68
philippe.melaerts@ethias.be

HEAD OF BRUSSELS' NETWORK



CHARLOTTE WITHOFS
0476/58.62.27
charlotte.withofs@ethias.be

INSPECTEURS BRUXELLES



MICHAEL DELGUSTE
0473/30.83.02
michael.delguste@ethias.be



STEFaan DEPREZ
0477/99.10.64
stefaan.deprez@ethias.be



ÉRIC DONY
0475/97.64.42
eric.dony@ethias.be



BOBY KAPLAN
0476/32.08.61
boby.kaplan@ethias.be

ACCOUNT MANAGERS SALES PUBLIC & NON PROFIT SOUTH



OLIVIER BINET
0476/24.45.11
olivier.binet@ethias.be



THIERRY POPULAIRE
0475/20.92.32
thierry.populaire@ethias.be



FRANCE RAHIER
0496/18.60.03
france.rahier@ethias.be



MICHEL TILKIN
0473/19.52.88
michel.tilkin@ethias.be



PATRICIA PICCOLI
0470/23.98.76
patricia.piccoli@ethias.be

ETHIAS

NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS

> Justyna Podrazka, Conseillère chez Brulocalis

CPLRE : UNE SESSION CENTRÉE SUR LES DROITS HUMAINS

De vifs débats ont dominé la 48^e session du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe (CPRLE), qui s'est tenue à Strasbourg du 25 au 28 mars. Parmi les sujets abordés : violences sexuelles, ingérence étrangère dans les processus électoraux, place des femmes en politique... et en point d'orgue des échanges, l'adoption d'une déclaration sur les « Révocations de maires en Turquie¹ ».



> Roxana-Maria Chirtoiu, déléguée jeune du Congrès pour la Roumanie

Dans cette déclaration, les membres du Congrès appellent les autorités turques à cesser de poursuivre et de détenir des élus des partis d'opposition. Ils demandent la libération du maire d'Istanbul, Ekrem İmamoğlu, et du maire de Van et membre du Congrès, Abdullah Zeydan. Le Congrès enjoint également la Turquie à garantir les droits de la défense et à s'abstenir de recourir de manière excessive à la détention provisoire en l'absence de preuves manifestes ou de soupçons raisonnables.

Le CPRLE a condamné les interdictions de manifestations publiques. Par ailleurs, il a souligné la dégradation des conditions de travail des élus locaux et régionaux, l'affaiblissement des libertés fondamentales, l'accélération des licenciements.

Il s'inquiète également des arrestations et des poursuites judiciaires à l'encontre des maires de l'opposition pour terrorisme et corruption, ainsi que de leur remplacement par des administrateurs nommés.

LA PAROLE AUX VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLES EN TEMPS DE GUERRE

Sur ce sujet, la Grande-Duchesse Maria Teresa de Luxembourg était invitée au Congrès pour expliquer le travail crucial de *Stand Speak Rise Up!*, l'association qu'elle a fondée en 2018 pour soutenir les victimes de violences sexuelles dans les zones de conflit. Lors du Forum International de 2019 au Luxembourg, 50 de ces femmes victimes avaient courageusement partagé leurs expériences déchirantes.

LUTTE CONTRE LE SANS-ABRISME

Le Rapporteur spécial de l'ONU sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme, Olivier De Schutter, s'est exprimé sur les facteurs qui renforcent le sans-abrisme. Il a pointé les inégalités de revenus, l'absence d'indexation suffisante des salaires et des aides sociales face à des loyers en augmentation et une tendance à l'individualisation des ménages.

Il a dénoncé la criminalisation du sans-abrisme, constituant une violation des droits humains. En sus, il a appelé les autorités à adopter la stratégie de « Logement d'abord », soit la construction de logements sociaux pour fournir un lieu de vie digne à tout citoyen.

Le Vice-Gouverneur pour la stratégie de développement social de la Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB), Johannes M. Böhmer, a souligné que le coût des conséquences du sans-abrisme en termes de santé et de criminalité sont bien plus importants que les investissements dans les logements sociaux.

La CEB collabore avec une série d'organisations internationales et nationales pour appliquer la *Charte sociale européenne pour prévenir le sans-abrisme*. Les délégués jeunes² du CPRLE ont attiré l'attention sur la vulnérabilité particulière des jeunes, de la communauté LGBTQIA+ et des migrants.

INGÉRENCE ÉTRANGÈRE DANS LES PROCESSUS ÉLECTORAUX LOCAUX ET RÉGIONAUX

Le Congrès a constaté l'impact des ingérences lors de récentes élections observées dans plusieurs pays. Les élections locales, moins protégées et réglementées que les élections nationales, y seraient particulièrement exposées. Le CPRLE a souligné différentes formes d'ingérence : financement illicite, manipulation de l'information (campagnes de désinformation, propagande ciblée, amplification de discours de division) ou encore cyberattaques électorales.

Il a appelé les autorités locales, régionales et nationales à réorienter leurs priorités. Cela passe par l'adoption d'une approche globale et multidimensionnelle pour lutter contre ce danger, renforcé par le progrès technologique et par la croissance des conflits géopolitiques.

VIOLENCES CONTRE LES FEMMES POLITIQUES : LE CPRLE TIRE LA SONNETTE D'ALARME

Depuis des années, les membres du Congrès observent une montée globale des violences envers les femmes politiques dans les 46 pays membres du Conseil de l'Europe. Lors de cette session, une série de témoignages alarmants ont émaillé les échanges.

Le Président du Congrès, Marc Cools, a rappelé qu'en 2024 le débat « Maires sous pression » avait déjà évoqué la vulnérabilité des maires (féminines) et des élues locales. Celles-ci subissent des violences physiques et psychologiques, du harcèlement et de l'intimidation, surtout sur les réseaux sociaux. Cette violence numérique, de

1. Le gouvernement turc a officiellement adopté le nom « Turkiye » en 2022.

2. Chaque année, le Congrès sélectionne, pour chaque délégation nationale, un jeune participant aux deux sessions. Les jeunes de chaque pays forment ensemble une « délégation des jeunes » spécifique.

plus en plus accentuée, décourage les femmes à se lancer dans une carrière politique.

Flo Clucas, Présidente de la Commission Permanente sur l'égalité des genres du Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE), a présenté le récent rapport du CCRE sur «*Les femmes en politique : tendances locales et européennes*». Cette étude inquiétante confirme qu'environ une femme sur trois en politique a été victime de violences, notamment numériques.

Selon Madame Clucas : « *Les médias de masse et la manipulation psychologique des jeunes sur les réseaux sociaux, en particulier des garçons, ont rendu l'activité politique difficile pour les*

femmes ». Plusieurs intervenantes ont attiré l'attention sur l'aggravation des violences contre les femmes politiques et publiques, dans le contexte du développement de l'IA et des plateformes numériques, capables de produire et de diffuser des *deep fake* à contenu pornographique pour discréditer les élues. Les délégués jeunes masculins ont souligné l'importance du soutien des hommes politiques pour combattre ces tendances négatives.

AGENDA DE LA SESSION D'OCTOBRE

La prochaine session du Congrès se tiendra du 27 au 30 octobre. Elle sera consacrée à

la présentation de plusieurs rapports sur « la violence à l'encontre des élus locaux et régionaux », « l'ingérence étrangère dans les processus électoraux aux niveaux local et régional » et la « situation des droits humains aux niveaux local et régional en Europe. »

Y seront également abordés, le Protocole additionnel à la *Charte européenne de l'autonomie locale sur l'environnement*, les résultats des visites d'étude des rapporteurs permanents sur les droits humains du Congrès et le Manuel des droits de l'homme sur la liberté d'expression.



UNE PREMIÈRE POUR UNE NOUVELLE REPRÉSENTANTE BELGE

Représentante régionale flamande dans la Délégation de la Belgique au CPLRE, Katrien Partyka a participé pour la première fois aux travaux du Congrès. Elle nous livre ses premières expériences et impressions.



> Katrien Partyka

Que retirez-vous de votre première participation ?

Katrien Partyka : « Pouvoir siéger dans la salle emblématique du Congrès, et écouter autant de collègues internationaux, était pour moi, en tant que femme politique expérimentée, assez impressionnant. Les témoignages de collègues ukrainiens sur la guerre, ou la lutte pour les droits de la délégation biélorusse, ou encore un appel émouvant contre la corruption à la suite d'un incendie mortel en Macédoine du Nord, les témoignages sur la violence envers les élus locaux, ainsi que l'action de la Grande-Duchesse de Luxembourg contre la violence faite aux femmes, n'ont laissé personne indifférent. »

Souhaitez-vous vous occuper de certaines thématiques en particulier dans votre nouvelle fonction au Congrès ?

KP : « En tant que députée régionale, conseillère communale, ancienne députée fédérale et an-

cienne bourgmestre (NDLR : de Tirlemont, voir encadré), la démocratie locale me tient particulièrement à cœur. L'actualité nous montre cependant que nos valeurs démocratiques et l'État de droit ne sont pas des acquis, même en Europe. La démocratie ne doit pas être que des mots vides : nous devons la défendre activement chaque jour. Je souhaite travailler à la préservation concrète des droits et des valeurs démocratiques au sein des autorités locales dans la vieille Europe comme dans la nouvelle. Pouvoir le faire d'en bas avec des collègues d'autres pays représente une vraie force et un privilège. »

Directement après la Session vous avez remplacé un autre membre de la Commission du Suivi pour effectuer la mission d'observation en Grèce. Comment s'est-elle passée ?

KP : « En Grèce, une grande réforme de la réglementation des pouvoirs locaux est en cours. Avec une collègue espagnole et une Finlandaise, nous avons pu discuter avec les bourgmestres de deux îles de leurs défis spécifiques, notamment concernant les réfugiés qui y arrivent. C'était aussi très intéressant d'échanger avec le Ministre grec de l'Intérieur. En tant que Belge, notre maîtrise des langues et notre structure institutionnelle complexe constituent toujours un avantage pour travailler dans un contexte international. »

Katrien Partyka : éléments de parcours

Katrien Partyka entre en politique locale à Tirlemont (Tienen, en néerlandais) en 2000. Elle devient échevine en 2001, puis bourgmestre en 2015. Elle occupe cette fonction jusqu'en 2024, avant de siéger dans l'opposition au conseil communal.

Au niveau fédéral, elle est députée à la Chambre de 2007 à 2010, où elle fait adopter une loi facilitant l'accès à l'assurance solde restant dû pour les personnes atteintes de maladies chroniques. Elle est ensuite conseillère climat au cabinet de la ministre flamande de l'Environnement jusqu'en 2014.

Élu au Parlement flamand en 2014, elle y est réélue en 2019 et 2024. Elle siège dans plusieurs commissions liées au logement, à l'égalité des chances, à la culture et au climat. Depuis 2025, elle est également sénatrice désignée et membre du Comité européen des Régions.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le 18 juin dernier s'est tenue au BIP Meeting Center l'Assemblée générale extraordinaire de Brulocalis qui, suite aux élections communales d'octobre 2024, a validé la modification de ses statuts et a renouvelé complètement son Conseil d'administration. [Lire l'article dédié dans ce numéro](#)

Retrouvez sur www.brulocalis.brussels la composition à jour des organes de Brulocalis.



ENVIRONNEMENT ET VILLE EN TRANSITION

En complément des formations générales des mandataires bruxellois et de la session du 15 mars sur la Transition, Brulocalis et Bruxelles Environnement ont proposé plusieurs modules thématiques :

- Bruit, le 24 mars
- Nature, le 7 avril
- Programmes d'Actions Climat, le 14 avril
- Déchets, le 22 avril
- Shifting Economy, le 24 avril
- Eau, le 13 mai



GT coordinateurs Climat

Le 8 avril, Brulocalis et Bruxelles Environnement ont réuni les coordinateurs climat. Au programme : formation sur la sobriété numérique et le numérique responsable ([Paradigm](#)), présentation de l'outil Strat&Gov ([ERAP](#)) et retour d'expérience d'Ixelles sur le suivi de son Plan Climat.



Evènement annuel Good Food, 3 ans déjà

Le 22 mai, la stratégie [Good Food 2](#) (2022–2030) a fêté ses 3 ans. Bilan d'étape (mi-2024 à mi-2025) présenté, avec à l'honneur :

- [LASBL Refresh](#), qui allie insertion socio-pro et formation Horeca durable
- Le [projet Turbean](#), cantine durable sur le campus du Solbosch

Des projets d'éducation permanente et de sensibilisation aux enjeux de l'alimentation sont aussi organisés.



Stratégie Good Food : enquête auprès des communes

Dans le cadre de l'évaluation de la stratégie Good Food 2.0 tenant place de 2022 à 2030, Brulocalis a lancé, avec le soutien de Bruxelles Environnement, une enquête auprès des communes bruxelloises. Le questionnaire a eu pour objectif d'effectuer un état des lieux en matière de transition alimentaire durable selon les cinq axes de la stratégie régionale, ainsi que d'identifier certains besoins des communes.

Les résultats de l'enquête seront mis à disposition des communes et s'inscrira dans l'évaluation plus générale de la stratégie Good Food.



GTI Bien-être animal

Le 23 juin, Brulocalis a organisé, en collaboration avec la commune d'Auderghem, un atelier intercommunal au sujet du bien-être animal à destination des échevins en charge de cette thématique. Cette réunion a notamment abordé la place des chiens en ville (notamment à travers les espaces canins et leurs signalétiques) ainsi que les cas de gale chez les renards.



GTI Renolition

Brulocalis a organisé également le 23 juin une réunion dans le cadre de son groupe de travail sur la rénovation collective. Cette dernière a abordé le suivi de l'enquête réalisée auprès du GTI Renovation collective, les retours d'expérience du projet La Roue et autres RENOLAB.ID lié aux rénovations groupées, ainsi que la présentation des contours du futur DARC (Dispositif d'Accompagnement Régional-Communal de la rénovation groupée).

Visite de terrain à Watermael-Boitsfort

Comme chaque année, Brulocalis et Bruxelles Environnement ont organisé une visite de terrain au sein d'une commune bruxelloise afin de découvrir des projets inspirants et des dynamiques communales en lien avec l'environnement. Le 26 juin dernier, la commune de Watermael-Boitsfort nous a présenté de nombreux projets aboutis : Plan Climat communal, fontaines à eaux sur la voie publique, projet « Croque ta Plaine » (fruitiers dans les plaines de jeux), recyclerie 1170, inventaire du patrimoine arboré ou encore la prairie de l'école Nos Petits.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

Le 2 avril, Brulocalis a été sollicitée par le Cabinet de la Secrétaire d'Etat Ans Persoons pour un avis technique sur un projet d'arrêté régional relatif aux énergies renouvelables, modifiant le CoBAT et l'arrêté « dispenses ». Ce texte transpose la directive européenne 2023/2413 du Parlement européen, laquelle tend à promouvoir de manière plus efficiente les **énergies renouvelables** et à accélérer les procédures de délivrance des autorisations afférentes. Brulocalis a rendu son avis le 14 avril dernier.



MOBILITÉ

GT Sécurité routière

Le 25 avril, Brulocalis a réuni le GT Sécurité routière à Berchem-Sainte-Agathe autour du **contrôle des vitesses**. Bruxelles Mobilité a présenté les types de radars et annoncé une future centrale d'achat de radars répressifs. Brulocalis et le service mobilité de Berchem-Sainte-Agathe ont exposé les radars TMS, qui relèvent en voirie les flux de véhicules et objectivent les vitesses en fonction de leur catégorie et période de passage. La réunion s'est conclue par une visite de terrain.



Formation stationnement

Le 17 avril, Brulocalis, avec la collaboration de Bruxelles Mobilité, a organisé comme chaque année une formation à destination des agents communaux, des échevins et des zones de police sur les **règles du stationnement** en Région bruxelloise.



GT stationnement

Le 16 mai, Brulocalis a réuni le GT Stationnement avec les communes, Parking Brussels et Bruxelles Mobilité. L'évaluation du Plan régional du stationnement a été au cœur des échanges, tout comme l'harmonisation du **partage de données entre niveaux de pouvoir** (dropzones, ajouts/suppressions d'emplacements).

Les participants ont également discuté de **Handypark**, des **tarifs de rotation aux bornes**, et la commune de Woluwe-Saint-Lambert a soulevé la question des plaques d'immatriculation radiées encore en circulation.

En savoir plus sur handypark : <https://handicap.belgium.be>



GT bornes

Brulocalis et Sibelga ont organisé, le 13 mai, un Groupe de travail consacré aux **bornes de recharges pour véhicules électriques**, qui a dressé un état des lieux de leur déploiement. Il fut également question du contrôle du stationnement aux emplacements dédiés à la recharge ainsi que de la nécessité de mettre en place un tarif de rotation.



Commission circulation routière

Réunie le 26 mai, la Commission consultative pour la circulation routière a examiné les ajustements nécessaires à la **signalisation** en vue de l'entrée en vigueur du nouveau code de la voie publique. Elle a également poursuivi les discussions sur les critères d'attribution des **places PMR** à proximité du domicile. Enfin, plusieurs recommandations ont été formulées pour harmoniser et clarifier la signalisation sur le territoire régional.



GT inclusion sociale

Le 27 mai a eu lieu le premier GT sur l'inclusion sociale et la mobilité, co-organisé avec la Fédération des CPAS bruxellois et Bruxelles Mobilité. Les acteurs de la mobilité et du secteur social des communes et CPAS ont cherché comment mieux prendre en compte les aspects sociaux dans les politiques de mobilité et comment accompagner le public précarisé dans ses choix de mobilité.

Mobilité durable

Le 13 juin s'est réuni le jury pour les appels à projets "Mobilité durable", gérés par Brulocalis et financés par Bruxelles Mobilité. Les notifications des projets retenus seront communiquées à la fin de l'été. Les projets subsidiables concernaient les volets « vivre la ville » (promotion du vélo et de la marche, semaine de la mobilité et accompagnement au changement) et « mobilité scolaire » (accompagnement des rangs et rues scolaires).

EUROPE

GT Europe

Le GT Europe continue d'accompagner les communes bruxelloises dans le montage de projets européens et le dialogue avec les institutions.

Brulocalis a récemment soutenu Molenbeek-Saint-Jean dans le projet MOLENCARES Molenbeek Caring About Respect & Equality in Schools), soumis dans le cadre du programme CERV (Citoyens, Égalité, Droits et Valeurs), pour prévenir le **harcèlement scolaire** via une approche collaborative entre écoles, services communaux, associations et familles

Le 2 juin, une délégation communale a visité le Parlement européen, une initiative d'Europe Direct Brussels avec le soutien de Brulocalis. L'occasion d'échanger sur les politiques et financements européens et de découvrir le projet Empower (promouvant le partage d'électricité et la production solaire communautaire. Il s'appuie sur des partenariats locaux pour développer des modèles de gouvernance inclusive et durable) qui a été présenté par le « Service programmes européens et internationaux » de Schaerbeek.

Enfin, Brulocalis a contribué au document « Vers un agenda européen inclusif pour les villes de toutes tailles et de tous contextes » du CCRE, en insistant sur la section « Aligner les possibilités de financement de l'UE sur les besoins locaux », qui plaide pour une meilleure adéquation entre les priorités européennes et les réalités des petites et moyennes communes.



DÉMOCRATIE LOCALE ET PARTICIPATIVE

Service de la participation

Mercredi 23 avril, Brulocalis et perspective. brussels ont organisé **une session d'information à destination des nouveaux élus** sur le « Service de la Participation en Région bruxelloise ». Objectif : clarifier les conditions d'une participation publique de qualité (objectifs, périmètre, méthode, mandat, suivi).

Les échanges ont porté sur les enjeux de la participation citoyenne pour renforcer le débat démocratique, la transparence, la légitimité des décisions et l'efficacité des politiques publiques.

Plus d'infos sur le site de Brulocalis, rubrique actualités.

CPAS

GT « Simplification administrative et relation usager »

Au printemps, le GT « Simplification administrative et relation usager » s'est élargi aux CPAS. À l'ordre du jour :

- L'exemple anderlechtois de mise en place d'un système d'inscription 100% en ligne pour ses écoles communales, qui a démontré l'efficacité de solutions numériques adaptées aux réalités locales et aux obligations de l'Ordonnance Bruxelles Numérique.

- L'état des lieux des projets régionaux en matière de simplification administrative, permettant aux membres d'avoir une vision globale et d'anticiper les adaptations nécessaires au niveau local.

Les membres ont également échangé sur l'avancement des projets portés par easy. brussels comme la communication multicanale, la facturation électronique, la stratégie web régionale ou encore le Single Digital Gateway.

Nouveau président

La Fédération bruxelloise des Centres Publics d'Action Sociale (CPAS) est heureuse d'annoncer l'élection de Monsieur **Sébastien Lepoivre en tant que nouveau président**. Voir sur le site de Brulocalis, [rubrique actualités](#).

Retrouvez sur www.brulocalis.brussels la composition à jour des organes de la Fédération des CPAS bruxellois.



Point de contact central des comptes bancaires

Le 19 mars, les trois Fédérations de CPAS ont remis un avis sur une proposition de loi modifiant la loi organique des CPAS, afin de leur permettre l'accès au **Point de contact central des comptes bancaires (PCC)**.

Déjà sollicités en 2022 sur une proposition similaire, les CPAS plaident de longue date pour cet accès, jugé essentiel pour améliorer l'analyse des demandes d'aide via une collecte plus efficace des données financières

Plus d'infos sur [le site de Brulocalis](#), rubrique actualité.

Allocations familiales

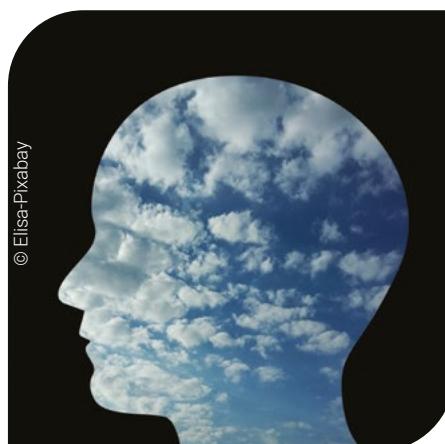
Les Fédérations de CPAS ont été sollicitées en mars dernier pour remettre un **avis sur la proposition de loi afin que les allocations familiales ne soient plus prises en considération dans le calcul des ressources**. Les Fédérations de CPAS soutiennent cette proposition. Mais elles ont proposé une précision dans l'avis qu'elles ont rendu le 10 avril 2025 à la Commission des Affaires sociales, de l'Emploi et des Pensions de la Chambre des Représentants. Retrouvez cet avis sur [le site de Brulocalis](#), rubrique actualité

Colloque : réforme des allocations de chômage

Le mercredi 14 mai 2025 de 8h30 à 12h45, la Fédération des CPAS Bruxellois organisait un colloque autour de la thématique « **Réforme des allocations de chômage en Belgique : le poids de la mesure sur le fonctionnement et les missions des CPAS** » : vous en retrouverez les photos et [les présentations sur le site de Brulocalis](#).

Santé mentale

La Fédération des CPAS bruxellois, en collaboration avec la [plateforme de santé mentale](#), a organisé deux matinées de formation consacrées à la santé mentale les 2 et 4 juin 2025.



Jeudis de la fédé

La Fédération des CPAS bruxellois vous propose un nouveau rendez-vous : « **Les jeudis de la Fédé** », à la place de la formation des mandataires de CPAS prévue initialement sur une journée le samedi 24 mai. Le premier webinaire, organisé le 12 juin, portait sur le contexte général de la **pauvreté**, à travers une analyse des réalités sociales actuelles, avec un focus sur notre région. Nous avons abordé l'évolution des besoins en matière d'aide sociale ainsi que l'adaptation des politiques publiques face à ces enjeux.

Retrouvez sur notre site la [vidéo du webinaire](#).

Le 2^e « Jeudi de la Fédération » aura lieu le 25 septembre.

Enveloppe budgétaire

Le 22 mai, les trois Fédérations de CPAS ont envoyé un courrier commun à Madame Anneleen Van Bossuyt, Ministre de l'Intégration sociale, pour lui rappeler notre demande d'être pleinement associés aux réflexions entourant la baisse budgétaire de l'enveloppe du **Fonds de Participation et d'Activation Sociale**, pourtant essentielle pour nos CPAS. Le 13 juin, La Fédération des CPAS bruxellois exprimait sa plus vive inquiétude quant à la suppression annoncée de ce Fonds, et ce par voie de communiqué de presse.

Retrouvez [l'avis et le communiqué de presse](#) sur le site de Brulocalis, rubrique actualités.

FINANCES ET PERSONNEL

Le 21 mai, l'équipe de Direction a rencontré son partenaire Belfius, pour parcourir ensemble les actualités financières des communes et les projets sur lesquels ils collaborent. Ils ont notamment évoqué le projet de Belfius de faire bénéficier les communes de leur nouvel outil de **scan financier**. Celui-ci aidera les communes à mieux **analyser leur marge de manœuvre** sur les recettes et dépenses, leur équilibre budgétaire et les réserves, les liquidités et la trésorerie, le niveau d'endettement et les efforts d'investissements.

SET

Données personnelles

Brulocalis a lancé le 21 mai dernier le GT DPO afin de **centraliser les différents documents et demandes relatives aux données à caractère personnel** (RGPD). Ce travail de mutualisation permettra une meilleure représentation des communes et CPAS à ce niveau auprès des différents acteurs régionaux et fédéraux.



ATL : rencontre des acteurs communaux

Le 25 avril, Brulocalis et la COCOF ont réuni élus communaux, membres de cabinet, et acteurs de terrain (coordinateurs ATL) pour une **séance d'information** sur l'accueil temps libre.

Les différents intervenants ont présenté leurs rôles et missions.

Cinq enjeux majeurs ont été discutés : **temps libre, accessibilité, inclusion, accueil des moins de 6 ans et statut des accueillants**.

Les échanges ont permis de partager des expériences concrètes et de mieux comprendre les réalités et contraintes de chacun, notamment sur l'articulation des temps de midi, les subsides ou la flexibilité de l'accueil.



FLEURS À COUPER DANS LES CIMETIÈRES

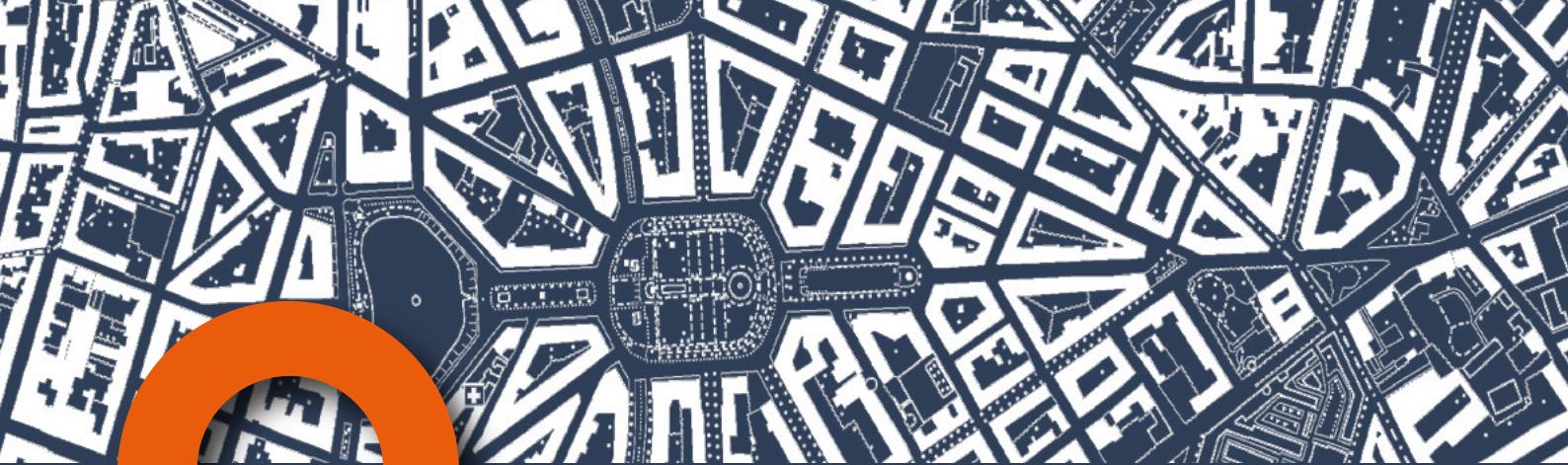
Offerts à vos citoyens pour rendre hommage à leurs proches disparus

Un kit de 1.000 bulbes en mélange à floraison printanière convenant pour la cueillette des fleurs.

Natura Loci

Tél: +32 488 25 05 35
www.ververexport.be

Michel Dereau
info@naturaloci.be



NGI
Nationaal
Geografisch
Instituut



IGN
Institut
Géographique
National

Geografische gegevens en diensten
Federale partner voor uw toepassingen
Integrator en geobroker

.....
Données et services géographiques
Partenaire fédéral pour vos applications
Intégrateur et geobroker

ngi.be

 geo.be

sales@ngi.be  +32 (0)2 629 82 82



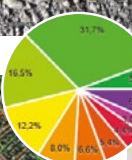
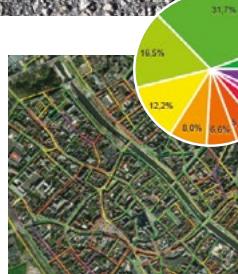
Shop **NL**



Shop **FR**

Optimisez votre budget voirie avec une IA belge


street
check-up



- Rue Longue Vie
- Indice 0,30
- Raclage-pose
- Année seuil 2026



Préanalyse et devis gratuit via **info@drivenby.be**

ENSEMBLE, OSONS CONSTRUIRE LA SOCIÉTÉ DE *demain*



Pour plus d'informations :
ethias.be/corporate/fr

Vos défis et ceux de vos citoyens évoluent, parfois à grande vitesse. Chez Ethias, plus que les connaître, nous les maîtrisons. Depuis toujours, nous sommes à vos côtés pour y répondre avec engagement, agilité et proximité.

Assureur historique des communes et pouvoirs publics, nous avons enrichi notre mission pour aller plus loin que la protection : **prévention, assistance, leasing, pensions, réassurance, innovation technologique...**

Nos expertises réunies forment un écosystème cohérent, au service des réalités de terrain et des grandes transitions à mener ensemble. Aujourd'hui, nous affirmons avec clarté ce que nous sommes : **un acteur unique, engagé, qui met l'Humain au cœur de l'action.**

Et parce que l'action collective est notre force, nous faisons du « H » d'Ethias un symbole fort de solidarité et de collaboration.

Construisons ensemble une société plus juste, plus simple, plus durable.

Ethias SA, n° d'agrément 196, voie Gisèle Halimi, 10 à 4000 Liège, est une compagnie d'assurance agréée en Belgique et soumise au droit belge. www.ethias.be • info@ethias.be • RPM Liège • TVA BE 0404.484.654 • IBAN : BE72 0910 0078 4416 • BIC : GKCCBEBB. Document publicitaire. Ne constitue pas un engagement contractuel. E.R. : Vincent Pécasse. 05/2025

ETHIAS

NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS